VILLE DE DIEPPE
ce sont nos vies qui font la ville

06

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Conseil municipal du 9 mars 2017

Sommaire

Préambule **3**

1. Le contexte des finances publiques pour le budget 2017 **4**

1.1. Perspectives mondiales 2017 : incertitudes et tensions 4
1.2. En France : l'austérité, et après ? 4
1.3 Dieppe : quelques raisons d'espérer 5

2. Les principales mesures de la loi de finances 2017 **6**

3. La situation financière de la Ville **8**

Partie 1 Les recettes de fonctionnement 8
Partie 2 Fiscalité 10
Partie 3 Les dépenses de fonctionnement 11
Partie 4 Structure et gestion de la dette 12
Partie 5 Autres charges de fonctionnement 14
Partie 6 Épargne 14
Volet gestion des ressources humaines **15**
Investissement 24

4. Les orientations pour l'année 2017 et les projets structurants **26**
4.1. Dieppe ville éducative, sportive et culturelle 28
4.2. Dieppe ville solidaire 30
4.3. Dieppe ville attractive et pôle d'équilibre 31
4.4 Dieppe ville durable 33
4.5. Dieppe ville démocratique 34

Conclusion **35**

Préambule

Le cadre législatif du rapport d'orientations budgétaires

Obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants conformément aux articles L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités locales, le rapport d'orientations budgétaires (ROB) permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigureront l'équilibre du budget primitif. C'est une obligation ancienne qui a cours depuis 1992 dans les communes de + de 3 500 habitants et EPCI comportant au moins une commune de cette taille.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat des orientations budgétaire. Il est ainsi spécifié, à l'article L.2312-1 du CGCT : « le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal ».

Le rapport d'orientations budgétaire est présenté en vertu du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission et des obligations fixée par la loi sur les rapports d'orientations budgétaires.

Au-delà de cette obligation légale, l'examen du rapport d'orientations budgétaires apparaît comme un moment privilégié pour présenter la stratégie financière de la collectivité et définir les priorités de la Ville pour les années à venir, qui se traduiront par des engagements financiers fixés lors du vote du budget primitif. Le débat d'orientation budgétaire constitue donc la première étape qui permet au conseil municipal de faire connaître sa stratégie financière, après avoir fait le point sur la situation budgétaire.

Il permet également de rappeler la poursuite de l'action municipale afin de tenir les 225 engagements pris en 2014 dans cinq thématiques d'action :

- Dieppe ville éducative, sportive et culturelle
- Dieppe ville solidaire
- Dieppe ville attractive et pôle d'équilibre
- Dieppe ville durable
- Dieppe ville démocratique

1. Le contexte des finances publiques pour le budget 2017

1.1 Perspectives mondiales : incertitudes et inquiétudes

Les prévisions économiques mondiales sont complexes à établir en 2017, dans un monde aux mutations et aux incertitudes.

La Chine connaît la croissance la plus faible depuis vingt-cinq ans. Après 6,9 % en 2015, celle-ci devrait s'établir à 6,7 % en 2016, son taux le plus bas depuis vingt-cinq ans. Le ralentissement s'explique par une moindre demande de produits made in China pour cause d'économie mondiale toujours fragile après la crise de 2008. Mais il est aussi lié au nouveau modèle de développement chinois : diminuer la part des industries lourdes et de l'export et augmenter celle des secteurs à valeur ajoutée et des services destinés au marché intérieur.

Les tensions se font sentir également dans une économie largement financiarisée qui poursuit sa course envers et contre l'économie réelle sans régulation ni coordination à l'échelle mondiale.

La baisse des prix des matières premières et notamment du pétrole depuis plusieurs années, pénalise les pays producteurs. La hausse annoncée des prix fait peur aux économies fortement consommatrices. De même, la remontée annoncée des taux de crédits semble inévitable et fait craindre un ralentissement de l'activité économique.

Le Fonds monétaire international (FMI) n'invite pas à un excès d'optimisme. La croissance est trop faible depuis trop longtemps et, dans de nombreux pays, ses bénéfices touchent trop peu de monde. Après la crise financière et de la « Grande Récession » qu'elle a provoquée, l'organisme international souligne ainsi la « nature précaire d'une reprise » qui ne laisse guère espérer une croissance mondiale supérieure à 3,4 % en 2017 contre 3,1 % en 2016.

Pour l'Organisation internationale du travail (OIT) Les résultats décevants de 2016 et les perspectives d'évolution inférieures à la tendance pour 2017 soulèvent des inquiétudes sur la capacité de l'économie à créer des emplois en nombre suffisant, à améliorer la qualité des emplois existants et à assurer une redistribution équitable des fruits de la croissance.

1.2 En France : les collectivités supportent l'effort d'austérité

Pour le dernier budget de la mandature Hollande le cap est maintenu sur la politique d'austérité, dont une bonne partie pèse sur les collectivités avec 11 milliards de baisse entre 2015 et 2017, qui s'ajoutent aux nombreux transferts de compétences, jamais totalement compensés depuis plus de dix ans. L'effort des collectivités qui ont contribué significativement au redressement des comptes publics a été reconnu par le gouvernement.

La baisse de la dotation générale de fonctionnement (DGF), principal concours financier de l'État, est réduite effectivement de 750 millions par rapport à l'année dernière. Pour Dieppe, c'est – 450 000 euros qu'il faut redouter en 2017, après - 945 800 euros en 2015 et - 961 000 euros en 2016. Au total, sur ces trois années, l'État aura diminué le montant de la DGF de 2,3 millions d'euros pour un manque à gagner 5,2 millions en trois ans.

L'économie du pays reste fragile. Pour 2017, la Banque Centrale Européenne prévoit une croissance de 1,3 %. Les fondamentaux restent fragiles : ralentissement de la progression de l'emploi, investissement à la peine, demande extérieure affectée par le contexte international (Brexit, élections américaines, européennes). Ainsi, nous accusons une réduction de 0,5 % pour le commerce extérieur sur le 3e trimestre 2016. Le niveau de la dette française atteint un niveau record au 30 juin 2016 et atteint les 2 170 MD d'€ pour atteindre 98,4 % du Produit Intérieur Brut soit plus de 32 500 € par Français.

Pour autant, des marges de manœuvre existent : la faiblesse des taux d'intérêt sur la dette publique (le taux à dix ans des titres de la dette publique se situe en effet aux alentours de 0,45/0,50 %), le niveau assez faible du prix des matières premières et l'équilibre entre parité de l'euro et du dollar constituent des éléments positifs pour mener toute politique budgétaire de relance.

1.3 Dieppe : quelques raisons d'espérer

Le produit intérieur brut normand est de près de 90 Mds € (89, 692 Mds en 2013), soit 4,2% du PIB français (outre-mer inclus) et atteint 26 946 € / habitant, un niveau inférieur à la moyenne nationale (32 559 € /habitant en France métropolitaine et 27 687 € /habitant hors Paris).

La Normandie se caractérise par un poids supérieur des secteurs de l'industrie (20%), de l'administration/enseignement/santé (26%) et de l'agriculture/pêche (2%) dans la valeur ajoutée régionale. En 2015, l'économie normande a éprouvé des difficultés à bénéficier de la reprise observée au niveau national. En Normandie, l'emploi (secteur marchand non agricole) s'est légèrement contracté en 2015 (-0,2%) alors qu'il s'améliorait légèrement en France (+0,5%). Au 1er trimestre de l'année 2016, ce décalage s'est confirmé (-0,1%, contre +0,3%). En 2015, 1 100 emplois salariés ont été perdus et 500 au 1er trimestre 2016.

La Seine-Maritime est particulièrement touchée. Son taux de chômage (11,2 %) est supérieur à la moyenne nationale (9,7 %), sa démographie reste atone en raison d'un solde migratoire déficitaire qui touche à la fois les pôles urbains centraux et les zones rurales et littorales au profit de la métropole rouennaise et du périurbain.

Dans ce contexte auquel notre ville n'échappe pas, Dieppe peut toutefois tabler sur deux tendances intéressantes. Sur le plan de l'emploi, la zone de Dieppe continue de mieux résister qu'ailleurs. Le taux de chômage (9,8%) y est inférieur à la moyenne départementale et régionale (10,2 %), en particulier grâce à la place de l'industrie et de l'énergie dans le PIB local. La relance d'Alpine montre la capacité à développer un outil performant sur la base d'un savoir-faire d'excellence.

La reprise du transmanche s'est confirmée, avec une stabilisation en 2016 du transport fret et passager à un très bon niveau et des perspectives de développement à partir de 2017. Le maintien d'une activité de pêche est important pour la vie économique de notre port, tout comme le soutien à nos commerces de proximité et à l'économie touristique.

Autre point de satisfaction : la stabilité de la population après des années d'érosion continue. S'il convient de rester prudent, on peut tabler sur l'effet des nombreux chantiers de rénovation urbaine, de construction et d'aménagement dans les années à venir pour créer une dynamique dans ce domaine.

2. Les principales mesures de la Loi de finance 2017

La loi de finance 2017 se base sur une hypothèse de croissance de 1,5 % en 2017, au même niveau qu'en 2017, jugé généralement optimiste par les observateurs économiques. Cette panne de la croissance est logique : comment imaginer la croissance quand on se prive de l'apport à la production nationale des trois millions et demi de chômeurs à temps plein et des six millions de personnes précarisées et/ou sans emploi ? De même comment imaginer un retour à la croissance en se privant des dépenses réelles d'investissement des collectivités locales (de plus de trois points et demi) qui est un évident facteur de ralentissement.

Cette loi s'inscrit dans la poursuite de la logique mise en œuvre depuis 2012 : elle conforte dans la durée les baisses d'impôt pour les entreprises et le transfert ainsi opéré du poids de la fiscalité vers les ménages en dépit de baisses annoncées. Des ménages qui, en plus des impôts, sont assujettis à la TVA, taxe qui ignore la progressivité et le pouvoir d'achat réel.

Ainsi, la baisse d'ici à 2020 du taux de l'impôt sur les sociétés à 28 % sera une réalité dès 2017 pour l'ensemble des petites et moyennes entreprises (PME). Les allégements de cotisations en faveur des artisans seront renforcés.

La loi de finance confirme aussi la réduction de la dépense publique afin de correspondre aux critères européens de réduction des déficits publics à moins avec un objectif de 2,7 % en 2017. L'objectif de dépenses locales est fixé à 2 %. Ainsi, l'ensemble de la dépense publique progressera de + 1,6 %, en valeur et hors crédits d'impôts. Jamais les collectivités locales n'auront subi une telle pression sur leurs dotations. Au total, sur les cinq budgets consécutifs du Gouvernement, la dépense publique n'aura augmenté que de + 1,3 % par an en moyenne. Cela démontre un effort sans précédent de maîtrise des dépenses, au regard de l'évolution antérieure, supérieure à 3 % par an en moyenne.

Des compensations sont instaurées, toutefois leur montant demeure marginal par rapport à l'économie réalisée par l'État et ne permettent pas une projection consolidée dans le temps faute de pérennité affichée.

La péréquation verticale (de l'État vers les collectivités locales), qui vient en aide aux communes les plus fragiles, progressera en 2017 de 317 millions d'euros. Elle sera financée par les autres communes via un écrêtement de leur dotation forfaitaire. La Dotation Nationale de Péréquation, pour 2017, est maintenue au même niveau que 2016 (795 M€). La Dotation de Solidarité Urbaine sera abondée de 180 M€ en 2017 (soit un montant total de 2 MD €) mais l'éligibilité sera resserrée pour les bénéficiaires de cette dotation. Elle sera désormais réservée aux 668 communes les plus pauvres au lieu de 751 communes éligibles en 2016. En revanche, pour le partage de la hausse annuelle (180 M€), la notion de DSU-cible s'efface au profit d'un coefficient de 1 à 8 entre la première et la dernière commune. L'indice synthétique utilisé pour classer ces communes fait davantage de place au revenu par habitant (désormais de 25 % au lieu de 10 %) au détriment du potentiel financier. Ces nouvelles modalités de calcul ne devraient pas impacter notre commune.

La péréquation horizontale (entre collectivités locales). Le Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales 2017 est au même niveau que 2016 soit 1 milliard d'euros ; l'augmentation prévue est reportée en 2018. Le FSIL est renforcé et passe de 1 milliard d'euros en 2016 à 1,2 milliard en

2017 dont 450 millions d'euros pour les communes et les EPCI. Ce fonds est destiné à permettre aux collectivités d'investir à nouveau.

La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement est supprimée et ne s'appliquera pas en 2017. La réouverture des discussions devrait intervenir après les élections et nous pourrons alors connaître les modalités de cette réforme.

Le coefficient de revalorisation des bases de fiscalité (0,4 % en 2017) est encore plus faible que les autres années (1 % en 2016 ; 0,8 % en 2015 et 2016).

Face à cette situation, certaines collectivités ont choisi d'amortir la baisse des dotations par la hausse de la fiscalité et par un ralentissement des dépenses de personnel. Dieppe a fait le choix, et continuera dans cette démarche, de maîtriser ses dépenses de fonctionnement et ne pas recourir au levier fiscal.

Les efforts d'économies engagés par la Collectivité doivent être poursuivis et accentués afin de préserver notre capacité d'autofinancement pour continuer à porter nos projets d'investissement.

3. Volet Situation financière de la Ville

Partie 1 : Recettes de fonctionnement

A) Évolution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF)

CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	cible 2017	Cible 2018
9 419 949 €	8 936 671 €	7 913 553 €	6 870 836 €	6 400 000 €	5 930 000 €

ÉVOLUTION DE LA DGF

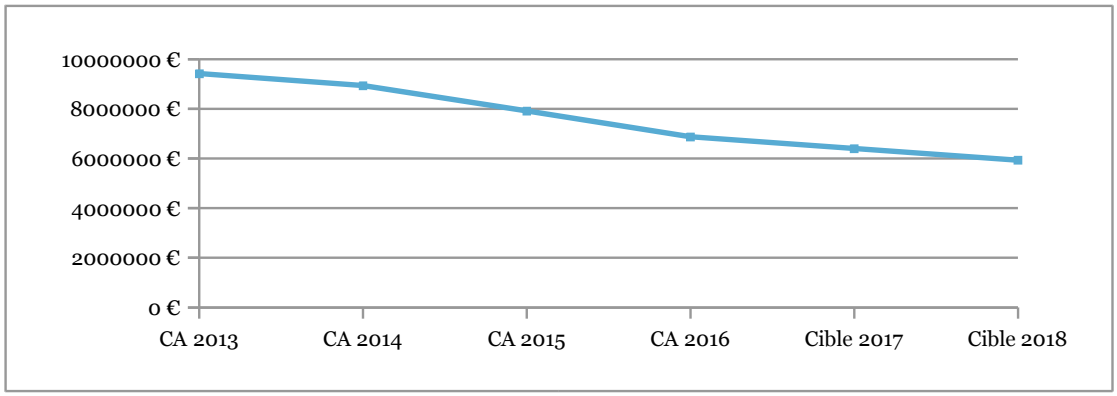

La DGF est en diminution constante depuis 2013. Pour la ville, le montant de la perte s'élève à 3,5 millions € entre 2013 et 2018 ce qui équivaut à la construction des deux équipements : la Maison de quartier du Val Druel et le centre Oscar Niemeyer.

B) Autres dotations de l'État

Seule la Dotation de Solidarité Urbaine conserve un certain dynamisme. Cette Dotation sera abondée de 180 millions d'€ en 2017 soit un total de 2 milliards d'€. Malgré cela, la perte globale depuis 2014 est de 1,7 million d'€. soit 8 % de nos produits fiscaux.

	2014	2015	2016	Cible 2017	2017/2014
DGF	8 936 671 €	7 913 553 €	6 870 836 €	6 400 000 €	- 2 536 671 €
DSU	3 384 393 €	3 866 428 €	4 297 306 €	4 600 000 €	+ 1 215 607 €
Dotation nationale de péréquation	548 873 €	493 986 €	444 587 €	395 000 €	- 153 873 €
Compensation TP	168 347 €	111 222 €	94 325 €	78 325 €	- 90 022 €
	13 038 284 €	**12 385 189 €**	**11 707 054 €**	**11 473 325 €**	
Manque à gagner pour la Ville					**-1 564 959 €**

Pour 2017, la Contribution au Redressement des Finances Publiques, d'un montant de 1,035 milliard d'€,

devrait représenter 1 % des recettes de fonctionnement des budgets communaux.

C) Principales autres recettes de fonctionnement de la collectivité

Les principales autres recettes de fonctionnement sont plus ou moins dynamiques, sans certitude sur leur montant l'année suivante (selon la conjoncture économique et sociale).

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Cible 2017
Taxe sur publicité extérieure	64 930 €	65 451 €	158 662 €	201 496 €	185 531 €
Produit des jeux	1 153 377 €	1 098 161 €	1 219 483 €	1 170 444 €	1 004 055 €
Droits de mutation	677 904 €	688 306 €	706 433 €	724 031,00 €	710 000,00 €
Taxe sur l'électricité	691 499 €	507 614 €	744 955 €	638 051 €	638 000 €
FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources)	796 956 €	796 956 €	796 956 €	796 956 €	796 956 €
FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales)	255 266 €	349 752 €	461 232 €	562 536 €	563 000 €
DSC (Dotation de Solidarité Communautaire)	209 351 €	0 €	0 €	0 €	153 337 €

- Le montant du produit des jeux sera impacté à la baisse du fait de la nouvelle DSP qui prévoit de lourds travaux d'aménagements et de modernisation qui vont nécessiter la fermeture des locaux et donc avoir des conséquences sur le produit des jeux. Toutefois, ces agencements ne manqueront pas de redynamiser la fréquentation du Casino.
- Depuis le printemps 2015, les cessions de biens immobiliers anciens vendus sont en hausse. Depuis début 2016, le nombre de transactions a augmenté de 17 % en un an mais l'effet d'aubaine provoqué par les taux immobiliers très bas va-t-il déboucher sur une reprise durable des transactions ou faut-il craindre une rechute progressive ? Dieppe a choisi l'optimisme modéré.
- Pour la taxe sur l'électricité, le montant est linéaire depuis quelques années
- La Dotation Nationale de Péréquation 2017 est maintenue au même niveau de 2016 (795 millions d'€)
- Le Fonds de péréquation des recettes 2017 est aussi maintenu au même niveau de 2016 (1 milliard)

Partie 2 : Fiscalité

A) Nos Bases fiscales

Cette année, nos bases fiscales progressent, notamment au vu des opérations détaillées ci-dessous :

- Réhabilitation de l'immeuble Dumont d'Urville (réhabilitation et création de balcons)
- Accession sociale « Le Clos des Embruns » - construction de 16 logements individuels accolés en accession sociale
- Construction de 12 logements collectifs Résidence Océane
- Résidentialisation des immeubles dans le cadre de la rénovation urbaine

	2014	2015	Notification 2016	Bases 2016 définitives	Cible 2017	
TH	35 461 000 €	37 192 261 €	38 004 000 €	36 337 602 €	37 246 042 €	+ 2,5%
FB	33 881 925 €	34 407 519 €	35 380 000 €	35 529 757 €	36 418 001 €	+ 2,5%
FNB	110 721 €	124 733 €	101 900 €	105 598 €	106 000 €	
Total	**69 453 646 €**	**71 724 513 €**	**73 485 900 €**	**71 972 957 €**	**73 770 043 €**	
Compensation TH	**911 815 €**	**1 015 662 €**		**795 887 €**	**1 136 221 €**	

Évolution des Bases Fiscales

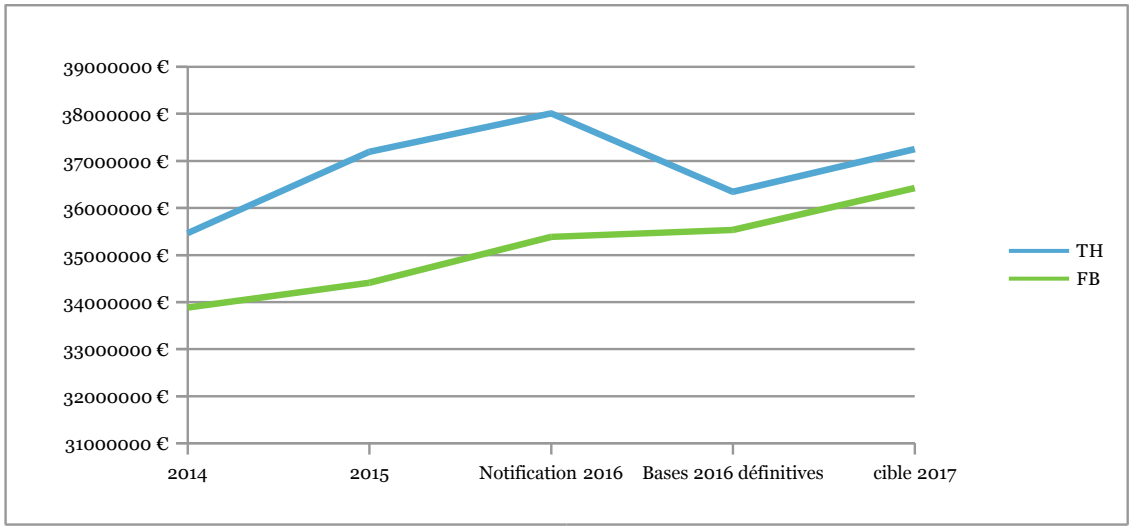

Les bases définitives de taxe d'habitation 2016 sont en diminution par rapport aux bases prévisionnelles données en début d'année 2016 (-4,38 %).
La diminution des bases définitives de taxe d'habitation 2016 par rapport aux prévisions 2016 et aux bases de taxe d'habitation 2015 s'explique par la réintégration de l'exonération de taxe d'habitation au profit de certains contribuables économiquement faibles.
L'article 75 de la Loi de Finances pour 2016 a réinstauré le bénéfice de l'exonération de taxe d'habitation prévu au I de l'article 1414 du Code Général des Impôts aux contribuables qui ont perdu en 2015 le bénéfice de la demi-part supplémentaire de quotient familial.
Cette mesure législative n'a pas pu être intégrée dans le calcul des bases prévisionnelles de taxe d'habitation 2016 car les montants des bases dégrevées au titre de l'année 2015 étaient en cours d'ordonnancement.
Pour la Direction Générale des Finances Publiques, la surestimation, représentait, au plan national, moins de 2 % du produit de taxe d'habitation.

B) Nos produits fiscaux

	2014	2015	2016	Orientations budgétaires 2016	
TH	6 241 136,00 €	6 545 838,00 €	6 395 418 €	6 555 303,00 €	+2,50 %
FB	13 180 069,00 €	13 384 525,00 €	13 821 075 €	14 166 602,00 €	+2,50 %
FNB	49 481,00 €	55 743 €	47 192 €	47 371,00 €	
Total	**19 470 686,00 €**	**19 986 106 €**	**20 263 685 €**	**20 769 277,00 €**	**2,495 %**

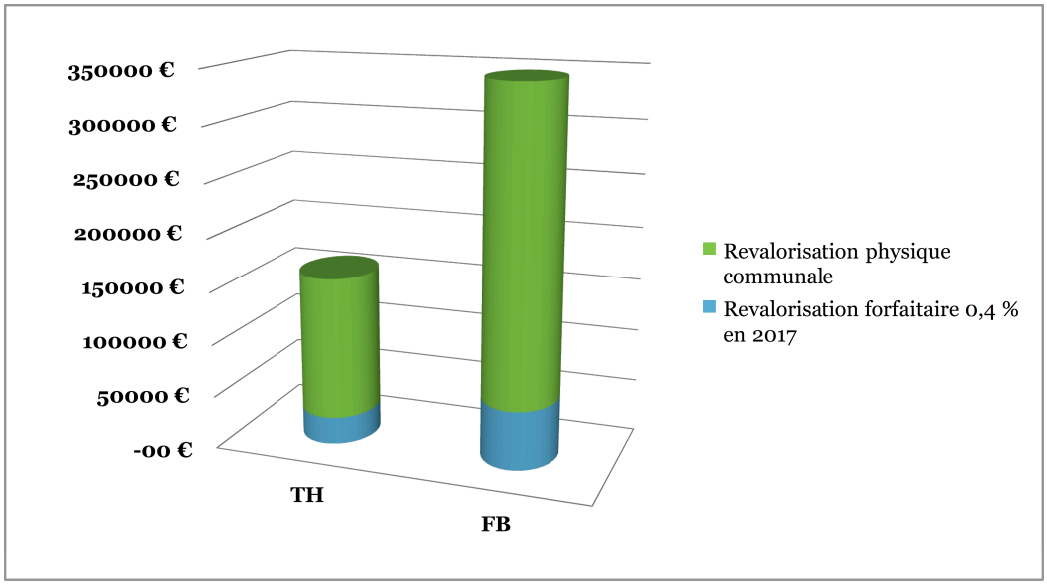

Partie 3 : Dépenses de fonctionnement

Évolution des dépenses globales de fonctionnement

	CA 2014	CA 2015	CA 2016 prévisionnel	Cible sur les années suivantes
Dépenses globales	**47 301 572 €**	**47 382 231 €**	**47 761 813 €**	**- 3 %**
	+ 1,10 %	**+ 0,17 %**	**+ 0,80 %**	

L'évolution annuelle de nos dépenses globales de fonctionnement est légèrement supérieure à 0,5 %.

Depuis plusieurs années, la collectivité travaille sur ses dépenses de fonctionnement tout en gardant un haut niveau de qualité de ses services publics. Le travail se poursuit par l'identification, à l'intérieur de chaque pôle, de leviers permettant des économies d'échelles sans remise en cause des services à la population. La collectivité a choisi, pour une meilleure acceptation de ces démarches, d'impliquer les élus et l'administration par la mise en place de comités de travail. Aucune piste n'est rejetée. Chaque levier fait l'objet d'une évaluation de la situation actuelle, des objectifs attendus qui ne sont pas qu'économiques ; souvent ils permettent une amélioration des conditions de travail, une augmentation des compétences, une mise en valeur des missions ...

Les principaux leviers utilisés, par la Ville, comme toutes les collectivités, en recherche d'optimisation de leurs dépenses sont :

- **Le niveau de dépense de la collectivité** : toutes les dépenses à caractère général font l'objet d'un regard attentif : frais de réception, adhésions, abonnements, téléphonie... Cette démarche passe aussi par une politique d'achat commune et accrue.

- **La renégociation de la dette, la gestion patrimoniale** : le levier de la renégociation a déjà été actionné même s'il reste encore des possibilités ; quant à la gestion patrimoniale amorcée en 2016, elle se poursuivra en 2017 car il s'agit d'un travail de longue haleine qui génère un travail conséquent sur l'inventaire de nos bâtiments publics, leur utilisation, la gestion des fluides.
- **Les ressources humaines** : ce volet sera détaillé dans les pages suivantes. Son impact financier est important car il représente un peu moins de 60 % du budget de fonctionnement. Nous souhaitons continuer à développer les compétences en interne pour favoriser les mutations internes. Un travail devra être engagé sur l'absentéisme et les redéploiements en interne. la réflexion approfondie doit se poursuivre en quête permanente du meilleur service public rendu à l'usager.
- **Les réorganisations/mutualisations** : des économies peuvent être générées après implication et investissement au sein de la Collectivité.
- **Les nouvelles technologies** : portail famille, guichet unique permettent aux administrés d'être en relation avec nos services publics à tout moment même en dehors des heures d'ouverture. La modernisation des services fonctionnels permet de limiter le travail d'exécution pour des missions plus valorisantes, plus techniques avec une valeur ajoutée d'accompagnement (analyses de dossiers…).
- **Le volet « recette »** : la démarche d'optimisation passe par une recherche systématique de financement : récupération des impayés, recherche de subventions, cessions patrimoniales, la politique tarifaire ou de nouvelles formes de financement de type crowdfunding.

Partie 4 : Structure et gestion de notre dette

A) Structure de la dette

La diminution des dotations de l'État a un impact sur le volume d'épargne de la Ville.

De ce fait, la collectivité a dû faire appel à davantage d'emprunts pour financer ses investissements.

Cependant, la collectivité bénéficie d'un taux d'emprunt moyen très bas, en deçà de la moyenne des communes de même strate et de l'ensemble des collectivités et la dette n'est composée d'aucun emprunt toxique dans sa structure.

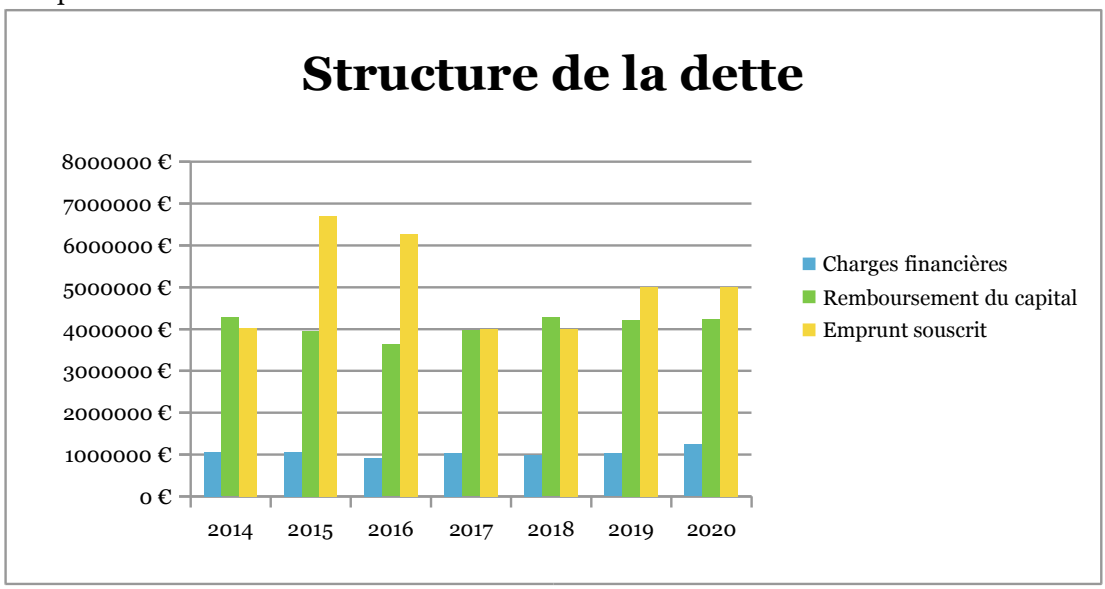

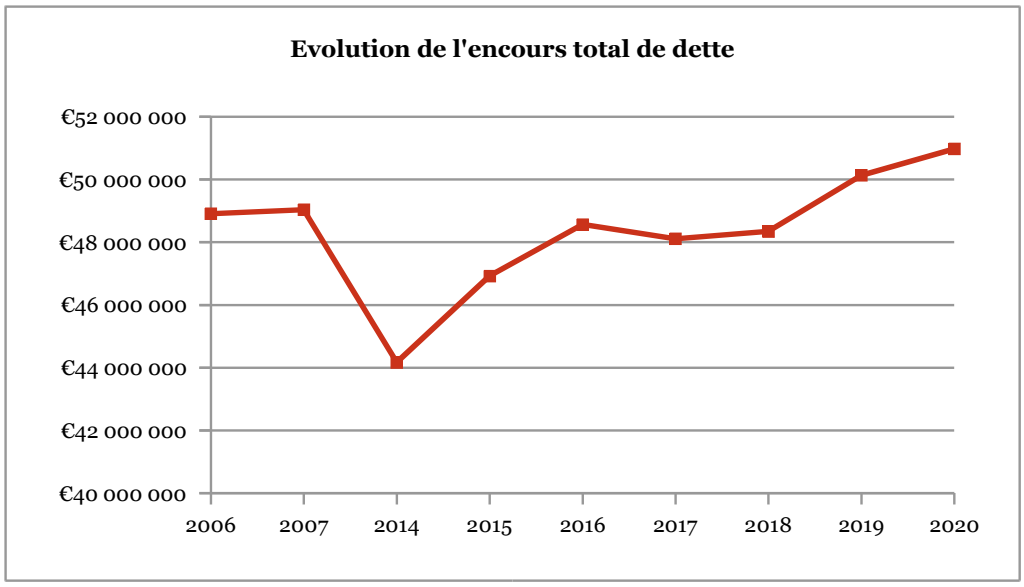

B) Niveau de risque de notre stock de dette

Selon les critères de la charte Gissler(*), la Ville a une dette sûre, ne dispose d'aucun emprunt toxique.
(*) la charte dite « Gissler » vise à régir les rapports mutuels entre les collectivités locales et les établissements bancaires.
Cette charte dresse une classification de la dette selon 2 critères :

- *l'index ou la référence (zone euro, inflation, hors zone euro ...)*
- *structure des taux (taux fixe, ...)*

C) Taux moyen de la dette

La Ville a, en 2016, un taux moyen de dette(*) de 1,99 % contre 2,20 % en 2015.
(*) Le calcul du taux moyen résulte du rapport entre les intérêts sur emprunts payés au cours de l'exercice et le volume de la dette au 1 er janvier.

Taux moyen (source Finance Active)

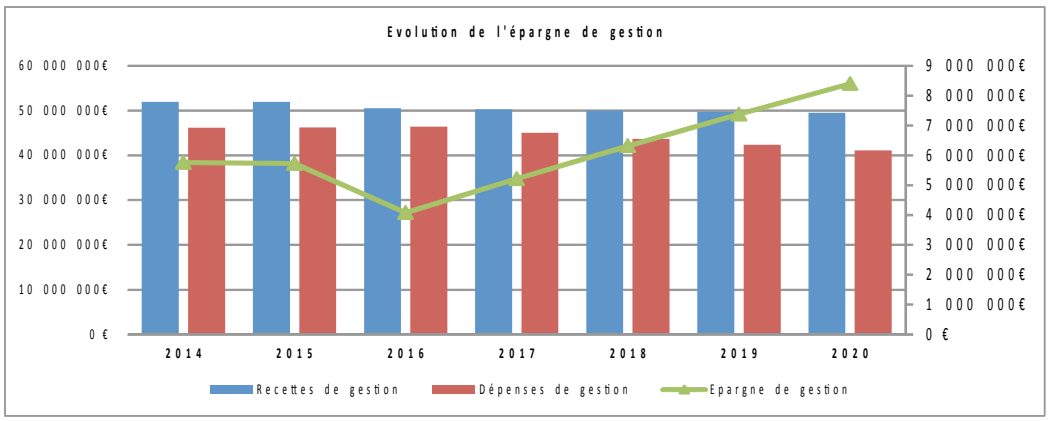

Partie 5 : autres charges de fonctionnement (y compris subventions et participations)

2015	CA 2016 prévisionnel
16 971 447 €	17 488 607 €

Soit une hausse de 3 % (+ 517 160 €)

La collectivité poursuit sa démarche d'optimisation des dépenses à caractère général ses réformes structurelles afin de dégager des nouvelles ressources et tenir l'engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Ainsi, la Ville :

- Favorise les achats par la constitution de groupements de commandes permettant de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies sur les achats.

- Poursuit sa politique performante de gestion patrimoniale. Cette gestion a des enjeux multiples :

    - Connaissances et maîtrise de nos ressources immobilières
    - Cessions et valorisation du patrimoine
    - Optimisation de l'occupation
    - Maintenance et gestion énergétique
    - Évaluer pour chaque bâtiment ses atouts (conditions satisfaisantes d'exploitation, de risques et de coûts), ses attraits (réalisation d'objectifs stratégiques et politiques de la collectivité)

- privilégie des investissements générant une réduction de nos dépenses de fonctionnement (dans le domaine des économies d'énergie, acquisition de véhicules propres…), en renforçant les axes éco-responsables.

Partie 6 : Épargne

A) Épargne de gestion (en K€)

Cette épargne de gestion est le résultat de la différence entre les produits de gestion (recettes de gestion courante) et les charges de gestion (dépenses de gestion courante).

C'est l'épargne de fonctionnement disponible pour faire face au remboursement de l'annuité de la dette et le cas échéant pour autofinancer par des ressources de fonctionnement des dépenses d'équipement.

Pour maintenir son niveau d'épargne de gestion, la collectivité mettra en place toutes les réformes structurelles nécessaires afin de tendre vers une :

- diminution annuelle de ses dépenses de fonctionnement de 3 %
- augmentation annuelle de ses recettes de fonctionnement de 0,5 %

Les réformes structurelles combinées à des investissements sources d'économies de fonctionnement nous

permettrons d'obtenir ce résultat.

B) Épargne nette (en K€)

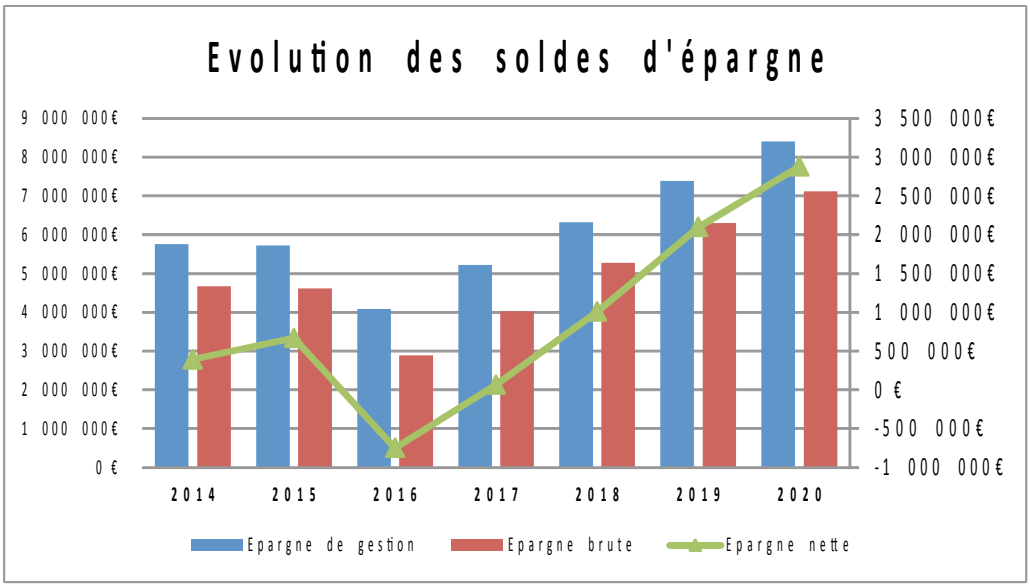

L'épargne nette est le résultat de la différence entre l'épargne de gestion et l'annuité de la dette, l'annuité de la dette étant elle-même la résultante du capital de la dette à rembourser pour l'année, des charges d'intérêt de la dette déduction faite des produits de gestion de la dette pour la même année.

VOLET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

PARTIE 1 : ÉVOLUTION ET STRUCTURE DES EFFECTIFS

A) Par type : Emplois permanents et non-permanents

Année	Effectif sur emploi permanent en nombre	Effectif sur emploi permanent en ETP	Effectif sur emploi non-permanent en nombre (y compris les contrats aidés)	Effectif sur emploi non-permanent en ETP	Total en nombre

2014	775	757,09	141	91,67	**916**
2015	762 ↘	747,39	126	82,50	**888** ↘
2016	758 ↘	740,41	128	77,95	**886** ↘

EVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS ET NON PERMANENTS DEPUIS 2014

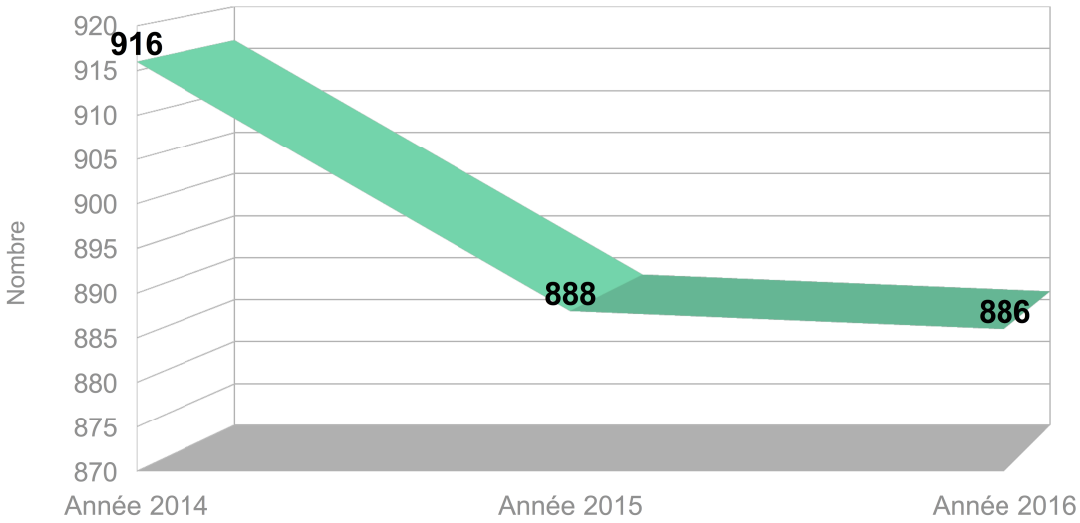

La mise en œuvre d'une politique d'optimisation des ressources humaines et de rationalisation des dépenses de personnel a permis à la collectivité de continuer à voir son effectif total diminuer en 2016 comme ce fut le cas entre 2014 et 2015.

B) Par filière

Les effectifs permanents de la Ville de Dieppe en 2016 sont répartis entre plusieurs filières dont le graphique ci-dessous reprend la répartition.

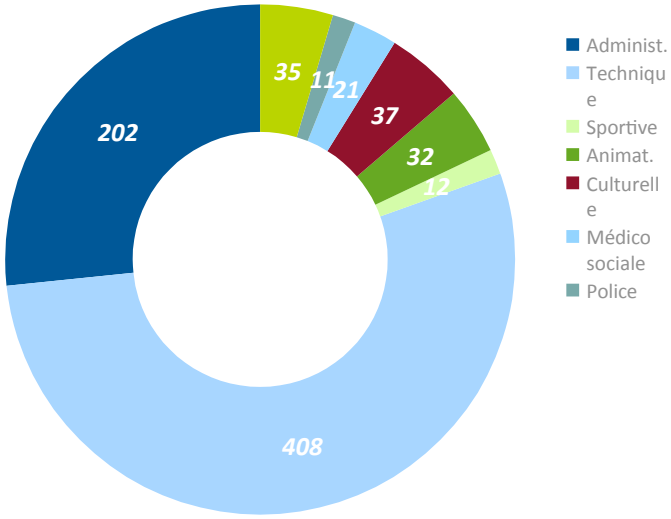

Au sein des effectifs de la Ville de Dieppe, comme les années précédentes, les filières les plus représentées sont :

- **technique**, cette filière réunit plus de la moitié des effectifs sur emplois permanents (53,83 %),
- **administrative** avec un peu plus d'un quart des effectifs sur emplois permanents (26,65 %),
- **culturelle** avec 4,88 % des effectifs sur emplois permanents,
- **sociale** et **animation** avec respectivement 4,62 % et 4,22 % des effectifs sur emplois permanents.

C) Par statut : titulaires, stagiaires ou contractuels de droit public

Les agents occupant un emploi permanent à la Ville de Dieppe sont à 92,61 % des fonctionnaires titulaires et stagiaires comme le démontre le tableau ci-dessous (données 2016). Ce pourcentage est stable, comme les années précédentes, et se situe au-dessus de la moyenne nationale de l'ensemble des collectivités et EPCI se situe à un peu plus de 80 % depuis 2015.

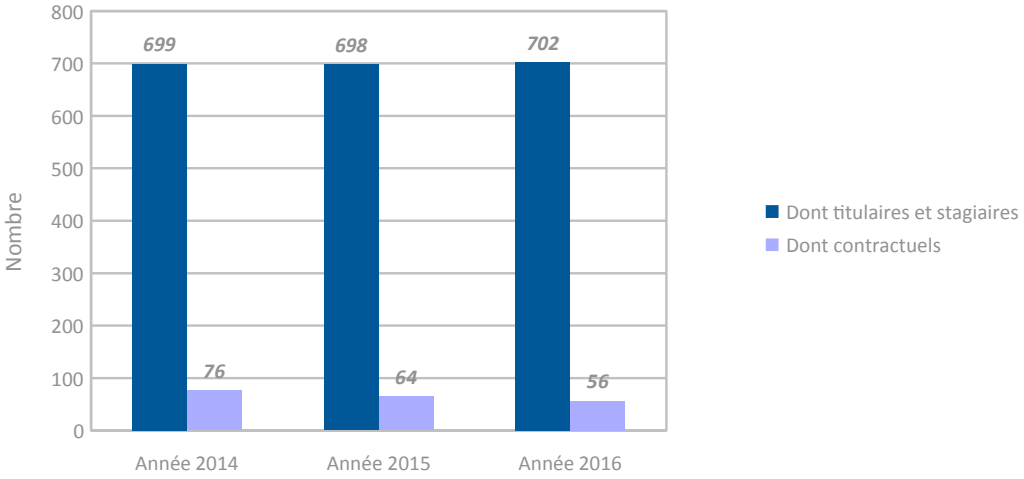

D)Agents permanents et non permanents par âge, par statut et par sexe au 31 décembre 2016

La pyramide ci-dessus démontre que la structure de l'effectif communal comprend une majorité d'agents âgés et peu de jeunes ce qui a pour principale conséquence une masse salariale actuelle encore importante.

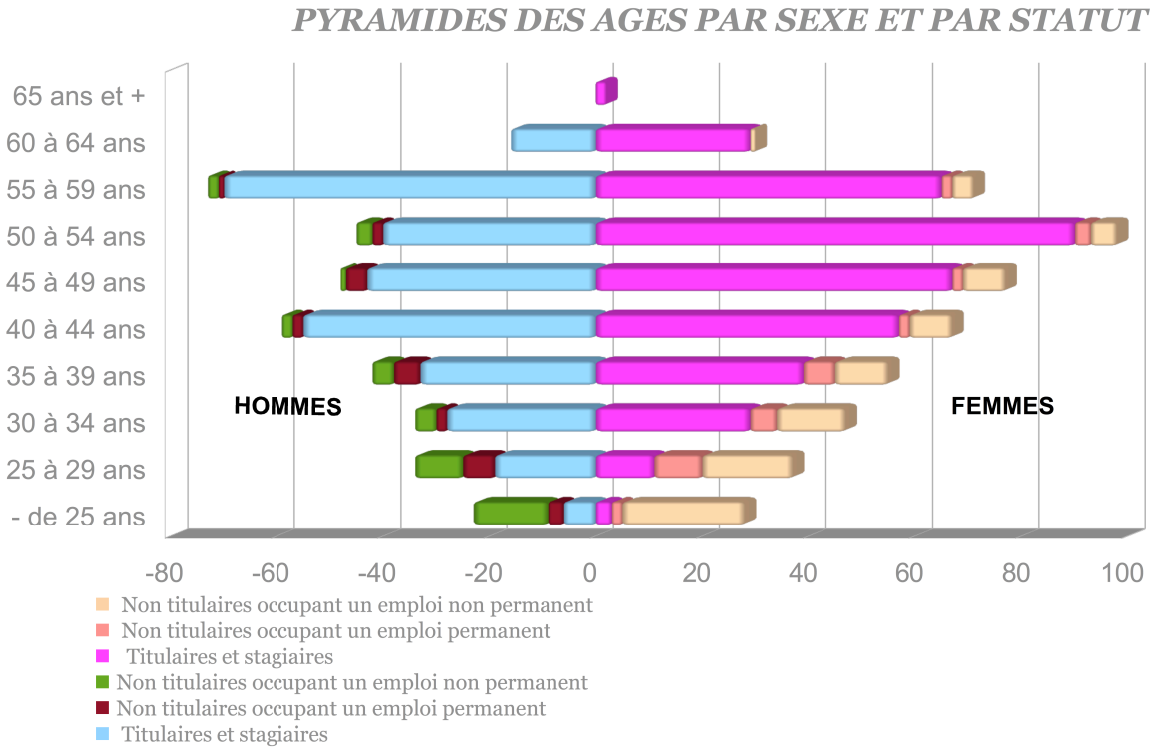

Ainsi, la part des plus de 50 ans est aussi plus importante chez les agents titulaires avec 44,44 % contre 14,29 % pour les contractuels (Bilan social Ville 2015 43,82 % contre 18,33 % - Données Nationales 2013 38,8 % contre 27,4 %). Les personnels de plus de 55 ans représentent 25,93 % des effectifs (Bilan social Ville 2015 24,43 % - Données Nationales 2013 19,4 %).

A contrario, les contractuels sont plus jeunes que les fonctionnaires, 35,71 % ont moins de 30 ans contre 5,56 % pour les fonctionnaires (Bilan social Ville 2015 26,67 % contre 4,02 % - Données Nationales 2013 27,9 % contre 5,9 %).

Enfin, il convient d'observer une atténuation relative du nombre d'agents sur les tranches d'âges supérieurs à 45 ans en raison d'un nombre de départs à la retraite encore significatif en 2016.

Par ailleurs, pour remplacer si nécessaire ou transformer les emplois précédemment occupés par ces agents retraités, cela nécessite que les compétences rares soient repérées suffisamment en amont afin d'assurer une bonne transition dans le cadre d'une GPEEC.

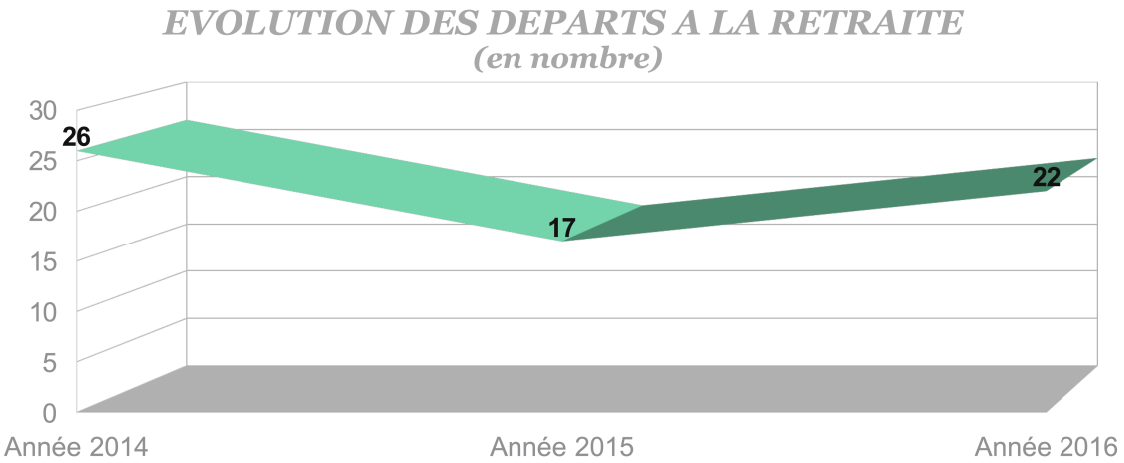

D)Par catégorie

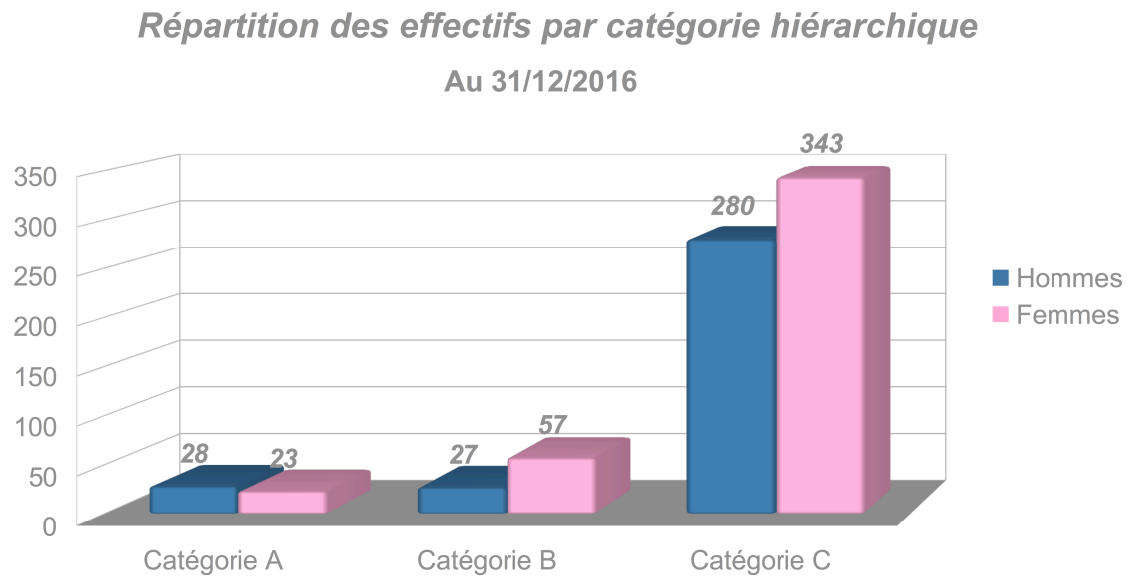

Les différentes catégories du bloc permanent sont représentées de la façon suivante :

•Catégorie A : 51 agents 6,73 % (dont 45,10 % de femmes)
•Catégorie B : 84 agents 11,08 % (dont 67,86 % de femmes)
•Catégorie C : 623 agents 82,19 % (dont 55,06 % de femmes)

L'observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale (CNFPT), dans un rapport sur le suivi des effectifs de 2013 (édité en mai 2016), indique qu'au niveau national on compte 9,3 % de catégorie A, 13,8 % de catégorie B et 76,2 % de catégorie C.

PARTIE 2 : AVANCEMENTS ET PROMOTIONS

Les avancements et promotions ont concerné en 2016 381 agents contre 354 en 2015 et 320 en 2013.
74,29 % des avancements de grade ont concerné la filière technique.

La réforme impulsée en 2016 (le 15 mai 2016 pour les catégories B et pour les catégories C au 1/1/2017) qui supprime les notions d'avancement d'échelon minimum, médium et maximum va réduire mécaniquement le nombre d'avancements d'échelons par année.
Jusqu'à cette réforme récente, la Ville de Dieppe avait toujours fait le choix assumé d'une politique d'avancement d'échelon au minimum basée sur la manière de servir et les acquis de l'expérience professionnelle.

PARTIE 3 : TEMPS DE TRAVAIL

Base hebdomadaire : 35 heures sans RTT
Jours de congés : 30 jours+ 2 fractionnés (en fonction de la période)
Jours d'ancienneté : 2 jours pour 10 ans de services avec un maximum de 7 jours.

Le temps de travail annuel moyen est de 1 547 heures ce qui se situe dans la moyenne des collectivités contrôlés en 2015 par les Chambres Régionales des Comptes.

Le nombre de jours d'absence moyen par agent CNRACL et IRCANTEC sur emploi permanent s'élève à 30,42 jours en 2015 et à 28,09 jours en 2016 (au niveau national en 2015 et sur la seule population des

agents CNRACL, le nombre de jours d'arrêt tous risques confondus s'élève à 26 jours).

Si on observe la maladie ordinaire plus précisément par rapport à l'ensemble des risques (maternité, longue maladie, longue durée et accident de travail), celle-ci atteint 41,14 % en 2015 (46,10 % en 2015 au niveau national sur les seuls agents CNRACL) et 51,06 % en 2016.

PARTIE 4 : FORMATION

L'effort de gestion des ressources humaines engagé en 2016 sera maintenu en 2017.

Il se traduit notamment par l'impulsion et le développement effectif d'une culture de gestion prévisionnelle des ressources humaines comme cela avait été présenté lors du Débat d'orientation budgétaire 2016. Ainsi, des réorganisations de service ont été entreprises, des emplois et métiers ont été redéployés ou transformés, la mobilité interne a été privilégiée au recrutement externe, la formation s'est encore développée, des agents reconnus inaptes physiquement à certaines missions ont pu être reclassés et accompagnés sur de nouvelles missions correspondant à des besoins réels, des procédures de gestion interne ont été dématérialisées ou optimisées.

Ces efforts dans la recherche de leviers d'optimisation s'appuieront encore en 2017 sur un effort budgétaire notable en faveur de la formation professionnelle et/ou de requalification des agents et cadres avec un budget qui devrait être réévalué pour 2017 pour accompagner notamment l'évolution des principaux logiciels métiers.
A cela, il convient d'ajouter le montant de la cotisation versée au CNFPT (0,9 % de la masse salariale soit 153 259 € en 2016). D'ailleurs, la Ville de Dieppe s'attache à mobiliser massivement et prioritairement le CNFPT pour la mise en œuvre des actions inscrites à son plan de formation annuel.

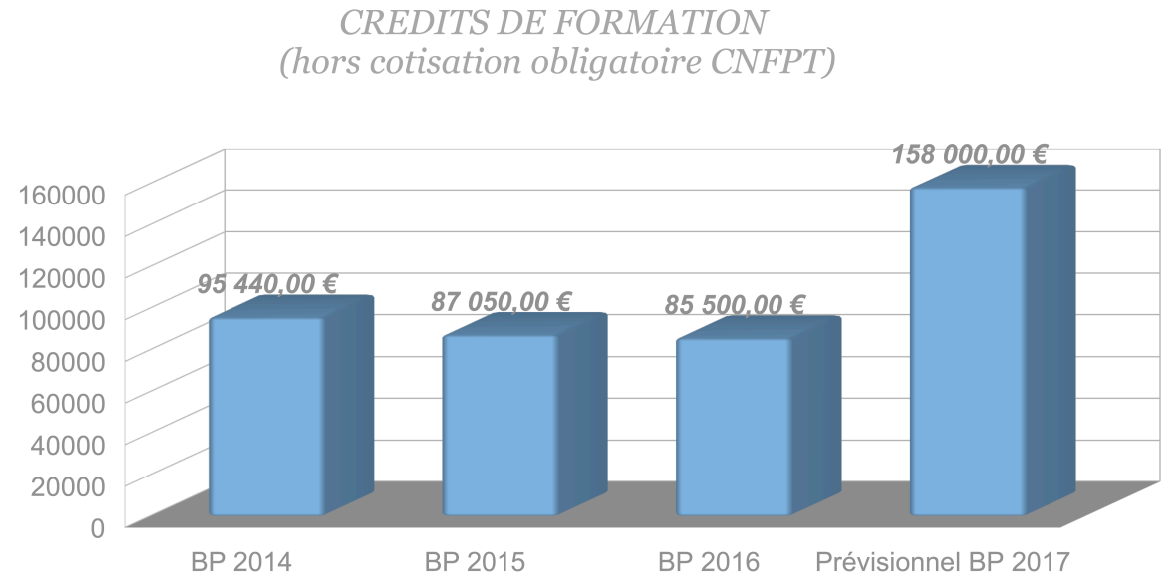

PARTIE 5 : ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

La Ville de Dieppe a fait le choix de maintenir un haut niveau de services publics assurés principalement en régie, la même politique d'insertion, de continuer à développer une politique forte en faveur de la jeunesse, à afficher une volonté forte de répondre à la diversité des besoins de la population dieppoise malgré une situation budgétaire tendue accentuée par des dotations de fonctionnement de l'État en baisse, des problématiques RH nouvelles (usure, inaptitude physique, maintien dans l'emploi, reclassement / allongement des carrières / structure démographique des effectifs et des départs à la retraite/ préoccupations liées aux conditions de travail / priorité accordée aux mobilités internes….), des transferts de charges de l'État non compensés (Délivrance des Cartes d'identité, Pacs à compter de Novembre 2017….), et des mesures exogènes* qui font croître mécaniquement la masse salariale, tout particulièrement en 2017 (réforme des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, dégel du point d'indice).

Face à ce contexte, la Ville de Dieppe s'attache à consolider sa gestion rigoureuse de la masse salariale et à contenir son évolution.

Cette tendance est à associer à une nouvelle démarche RH, des plans d'action mis en œuvre qui visent à encourager la mobilité interne, à revoir certaines organisations (mutualisation des moyens par regroupement d'activité et de site de travail, redéploiements et coopération intra et interservices), à développer les compétences par la formation, à construire un plan de reclassement/reconversion pour les agents reconnus inaptes physiquement à certaines missions, à moderniser et à optimiser nos procédures de gestion (dématérialisation, acquisition ou renouvellement de certains logiciels métiers…).
C'est aussi, le renforcement d'une vision et d'une gestion plus prévisionnelle, prospective, dynamique et qualitative des effectifs et des compétences que la collectivité a engagée afin d'anticiper les besoins en compétences et en effectifs, mais aussi de mesurer les évolutions prévisibles des effectifs pour éviter l'apparition de déséquilibres structurels (structure des âges, par catégorie) qui pourraient compromettre la continuité des missions.

Avec près de 60% du budget de fonctionnement mobilisé par la masse salariale, il est essentiel que l'organisation des services et la structure de personnel correspondent au plus près aux besoins effectifs de la collectivité, au niveau de service public qu'il convient d'offrir aux Dieppois, à savoir, le meilleur possible tout en garantissant et en maintenant des conditions de travail de qualité aux agents municipaux.

* *<u>En détail :</u>*
Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) : 18 000 €
Revalorisation du point d'indice (0,6 % au 1er juillet 2016 et 0,6 % au 1er février 2017) : 223 634 €
Impacts de la Réforme sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) : transferts prime/points : 209 370 €
Augmentation des cotisations patronales (CNRACL, IRCANTEC) et du SMIC : 26 820 €

DESCRIPTIF DE LA MASSE SALARIALE EN 2015 et 2016

(hors médecine du travail, assurance du personnel, agents détachés, frais de scolarité des apprentis)

CHARGES LIEES A LA MASSE SALARIALE EN 2015: 30,3 M€

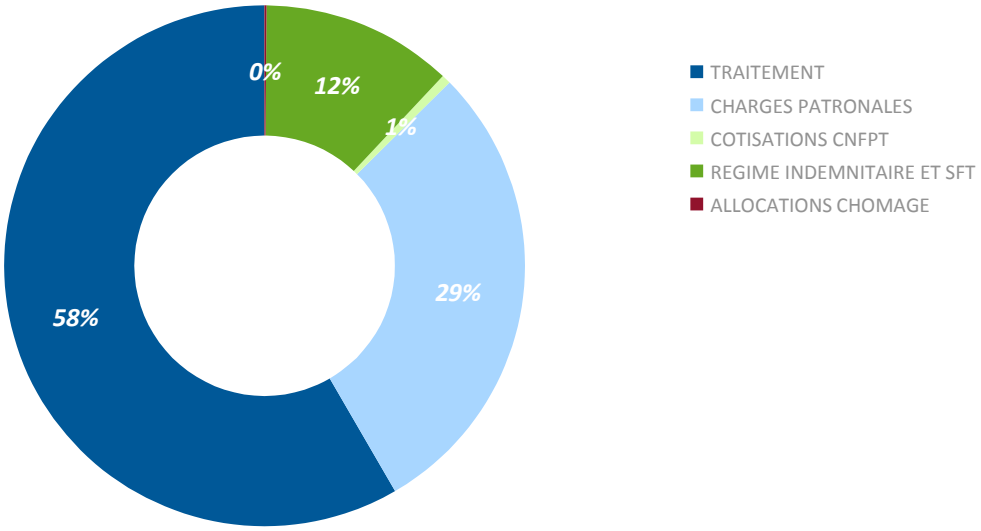

CHARGES LIEES A LA MASSE SALARIALE EN 2016: 30,07 M€

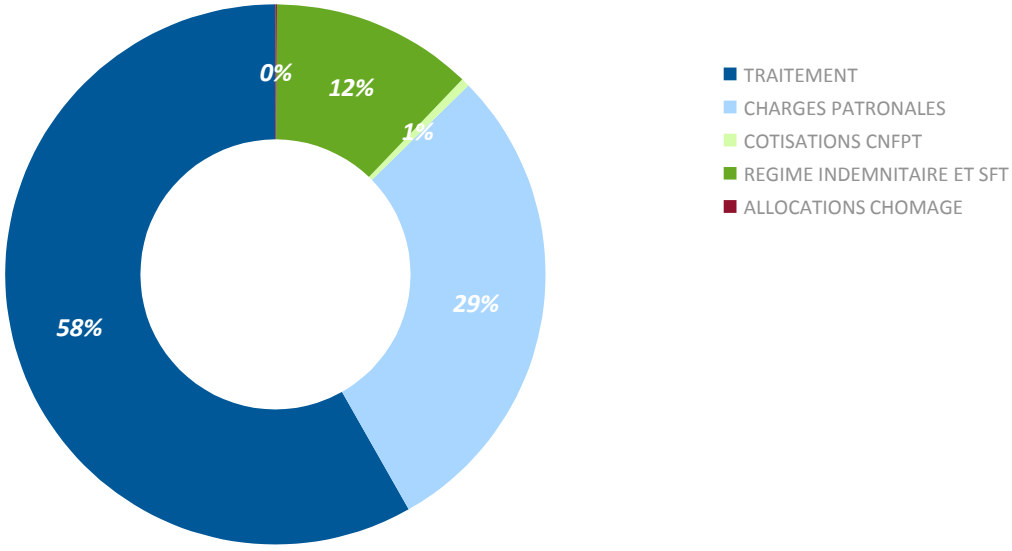

Les données ci-dessus correspondent au Compte Administratif 2015 (dernier CA connu) et 2016 (prévisionnel) sur ce poste, conformément aux obligations de la loi NOTre pour le rapport d'orientations budgétaires.

ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE (chapitre 012)

	CA 2014	CA 2015	CA 2016 (prévisionnel)	Prévisionnel BP 2017
Chapitre 012 – charges de personnel **(A)**	29 745 165,00 €	30 410 780,00 €	30 209 000,00 €	30 813 000,00 €
% d'augmentation du 012	*3,74%*	*2,24%*	*-0,66%*	
Recettes (mises à disposition) ***(B)***	*1 395 472,00 €*	*1 511 693,00 €*	*1 605 395,00 €*	*3 052 150,00 €*
RESULTAT NET CHARGES DE PERSONNEL (A-B)	**28 349 741,00 €**	**28 899 087,00 €**	**28 597 448,00 €**	**27 760 850,00 €**
Part en % du budget global de fonctionnement	*58,56%*	*59,55%*	*59,96 %*	

L'effort d'adaptation et de recherche d'efficacité, partagé par l'ensemble de l'administration municipale permet d'enregistrer une baisse significative de la masse salariale en 2016. Cette tendance doit se confirmer en 2017 sur l'ensemble des frais de personnels et charges assimilées.
L'augmentation des charges de personnel sera essentiellement liée au coût global des mesures exogènes (voir page 14) présentées précédemment (estimation : 477 824 euros). Quant à l'augmentation conséquente des recettes, elle s'explique par la formalisation des mises à disposition des agents de la Direction des Solidarités aux CCAS de Neuville et de Dieppe. Celle-ci permet désormais à la Ville de Dieppe de supporter la seule charge financière des personnels effectivement affectés à ces services.
Enfin, le ratio de dépenses nettes de personnel est légèrement supérieur (59,96 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 57%) à la moyenne nationale de la strate.

Volet Investissement

Partie 1 : Dépenses d'équipement

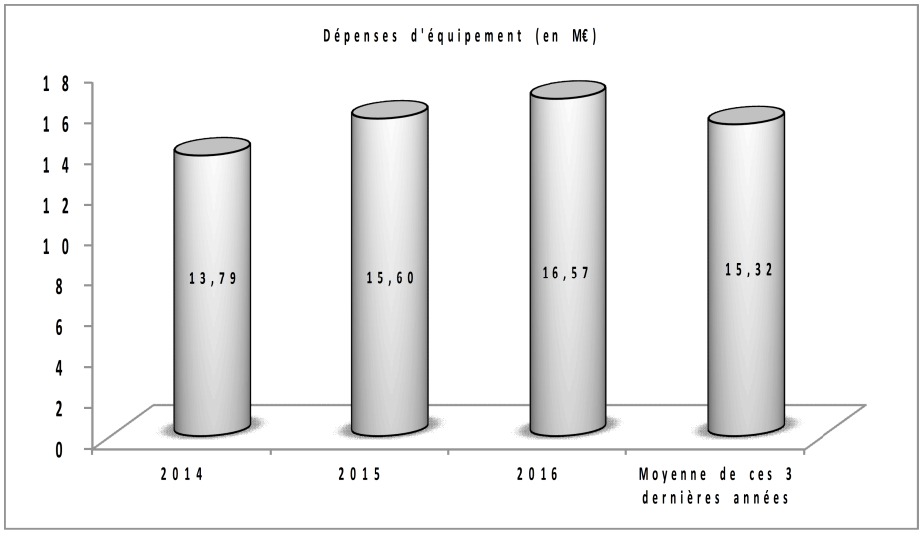

Le budget d'investissement repose sur une démarche pluriannuelle avec des engagements forts de la part de la Ville notamment auprès des bailleurs sociaux, de l'hôpital dans le cadre de la restructuration du Château Michel.

Le niveau des investissements est en interaction avec les subventions potentielles surtout à l'heure où l'incertitude des recettes est croissante tant les autres collectivités sont de plus en plus frileuses quant à leur financement pour les communes, tel que :

- la remise en cause par le Département du Contrat de proximité
- l'absence de lisibilité quant au Contrat d'agglomération

Le montant de notre investissement sera donc aussi en corrélation avec le niveau d'accompagnement de nos partenaires publics.

L'année 2017 est une année charnière qui laisse d'autant plus perplexe quant à la difficulté sur notre accompagnement dans nos projets d'investissement

ANRU I et ANRU II (coût net en K€)

2017	**2018**
1186	1431

Poursuite de Dieppe Sud, de la CRU (coût net en K€)

	2015	**2016**	**2017**	**2018**
Dieppe Sud	840	840	700	2 300
CRU	580	580	580	580

Restructuration des équipements sportifs

2017	2018
604	1485

Investissements nécessaires pour entretenir le patrimoine communal et garantir la sécurité

Des travaux de rénovation et gros entretien continueront d'être engagés sur les bâtiments communaux culturels, sportifs, scolaires ou administratifs (coût net en K€).

2015	**2016**	**2017**	**2018**
2 657	3 900	2044	2225

Poursuite de la rénovation de la voirie (coût net en K€).

2015	**2016**	**2017**	**2018**
1 600	1 600	900	1 100

Investissements dédiés au quotidien et à la proximité

- **l'engagement pris quant à la participation de la Ville aux travaux du Château Michel** afin de garantir la mise aux normes sécuritaires et architecturales de ses équipements, pour moderniser les 236 places de l'EHPAD et les 130 places d'unités de soins de longue durée « château Michel » (montant en K€).

2015	**2016**	**2017**
100	100	200

- La fin des travaux de la passerelle Delvincourt (30 000 €)
- La sécurité des falaises (154 000 €)
- La modernisation des services (221 000 €)
- Saltimbanques de l'impossible (336 000 €)
- Façades de l'école Sonia-Delaunay (440 000 €)
- Front de mer (280 000 €)

L'environnement aura aussi toute sa place dans notre investissement

- La mise en valeur du patrimoine environnemental

Partie 2 : Recettes d'investissement

La Ville optimise ses ressources par la recherche de financement

- les demandes de subventions (en moyenne nos investissements sont subventionnés à hauteur de 25 %). La collectivité a obtenu, par exemple, des subventions du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) pour un montant de 813 000 €
- la poursuite du processus d'optimisation de son patrimoine (cessions) (pour 2017 : logements École Langevin, Îlot Pasteur, presbytère de Neuville les Dieppe, Ecole Sévigné …)
- le FCTVA (à hauteur de 2 000 000 € pour 2017, 2 400 000 € pour 2018)

4. Orientations pour l'année 2017 et projets structurants

Un cadre budgétaire contraint

Jamais le niveau de sacrifice demandé aux collectivités n'a été aussi élevé ; jamais les budgets n'ont été aussi compliqués à construire pour les élus et services. Entre 2013 et 2017, la ville aura perdu 3,5 millions d'euros de DGF, soit 114 € par habitant.

Au-delà de Dieppe, le fait est noté par l'ensemble des associations d'élus de collectivités, au-delà des appartenances politiques. Un fort mouvement de mobilisation des maires a permis d'atténuer la baisse de la dotation globale de fonctionnement. Il n'en demeure pas moins que s'il est « adapté » comme le concède le gouvernement, le mouvement de baisse est maintenu et que l'effet cumulatif sur les budgets 2015, 2016 et 2017 se fait cruellement sentir.

L'effort imposé aux collectivités est d'autant plus injuste que si l'objectif est de réduire la dette et le déficit, les collectivités, contrairement aux idées reçues et complaisamment colportées ne sont pas « accros » à la dépense publique. La dette est détenue à 80 % par l'État et 9,5 % par les collectivités, dont 4,5 % par le bloc communal. Les collectivités ont obligation de présenter des budgets en équilibre, seul l'État peut se permettre un déficit.

François Baroin, président de l'Association des maires de France, le souligne en demandant une loi de financement des collectivités qui permettrait de fixer un cadre budgétaire clair via un débat parlementaire avec des précisions sur le qui fait quoi, qui paie quoi, de quelle manière : normes, dépenses sociales, etc. Cette solution mettrait en lumière les principes de libre administration des collectivités, du remboursement à l'euro près de tout transfert de charge.

En effet, les collectivités ont continué à absorber des transferts et à faire face au désengagement de l'État tout en haussant le niveau de la réponse publique depuis 2008 face aux effets de la crise. Et elles l'ont fait en surveillant de près leurs dépenses. Pour le président de l'AMF, la situation est aujourd'hui intenable: *« L'État est schizophrène : il ne peut pas d'un côté soutenir l'initiative européenne de relance de la croissance économique par l'investissement public tout en coupant les ailes des acteurs majeurs de l'investissement dans notre pays. Le gel des dotations est une chose, mais aller au-delà est un choix lourd pour le pays.* »

On mesure que le projet relève à la fois d'une orthodoxie budgétaire mortifère et d'une volonté de réduire la place de la commune comme premier échelon de la démocratie. Les intercommunalités forcées, sans projet, donnent naissance à des communes nouvelles sans goût ni saveur autre que ceux de la technocratie, tout comme les métropoles attrape-tout, qui centralisent les décisions et ignorent les besoins et les aspirations des populations locales.

Au niveau intercommunal, l'absence d'un projet, d'une vision claire et ambitieuse pour le territoire est un frein à de nouvelles mutualisations qui permettraient de partager les charges de centralité aujourd'hui supportées entièrement par la ville centre. En outre, la participation de la Ville aux services mutualisés est constante, quand bien même le service rendu diminue ou touche un nombre moindre de Dieppois, comme c'est le cas au conservatoire Camille Saint-Saëns.

La faible participation de l'agglomération au contrat de ville dans ses champs de compétence marque la défiance à l'égard de règles de solidarité qui fondent la coopération intercommunale. Le refus de prise en compte des charges de centralité va à l'encontre de tous les constats. Comme le souligne la Chambre

régionale des comptes dans les conclusions de son rapport 2016, « *il convient de poursuivre le développement de l'intercommunalité, seul moyen de partager équitablement les charges d'équipements communs (…) Aujourd'hui les équilibres financiers de la Ville de Dieppe sont alourdis par des charges d'équipements nombreux et coûteux qui profitent à une population plus large.* »

Aux niveaux départemental et régional, la baisse des dotations de l'État se fait ressentir par un effet domino sur les financements croisés de nos projets, voire le désengagement de ces collectivités qu'il faut parfois suppléer. Les Départements se recentrent sur leurs missions premières, les Régions s'attaquent au financement du logement social, montré du doigt comme source d'appauvrissement alors qu'il garantit l'accès au logement pour potentiellement les trois quarts des ménages français.

Malgré ces obstacles, la Ville continue de défendre ses projets et d'obtenir des subventions au meilleur niveau, au prix d'un travail acharné sur les dossiers.

Effet ciseau : baisse des dotations contre hausse des besoins
La préparation budgétaire des collectivités relève donc chaque année un peu plus de la mission impossible. D'un côté la réduction des concours de l'État, de l'autre, des transferts non compensés et la permanence d'une forte demande d'action publique pour améliorer le quotidien des habitants : solidarité, logement, cadre de vie, vie associative, éducation, troisième et quatrième âges…

Par conséquent, l'effet ciseau, c'est-à-dire la baisse rapide des recettes conjuguée à une augmentation imposée des dépenses, amène les collectivités, selon leur situation financière et leurs choix politiques, à contenir fortement les dépenses de fonctionnement et/ou à augmenter les impôts, voire à en créer de nouveaux pour les intercommunalités et les régions.

Imposition locale : parole tenue
En 2017, les élus dieppois maintiennent l'engagement pris sur toute la durée du mandat, de ne pas faire progresser les taux de la fiscalité, stables depuis 2008. Il n'appartient pas aux Dieppois de compenser la baisse des dotations d'État. En outre l'injustice sociale de la fiscalité locale conduit à faire porter l'effort de l'imposition fiscale de manière inégalitaire.

Une gestion qui respecte les engagements pris
L'équipe municipale dieppoise n'a pas été élue sur un mandat d'austérité et de limitation du service public, mais au contraire sur un projet qui valorise le vivre ensemble, la qualité de réponse de la collectivité du quotidien et la capacité à protéger les habitants par des politiques solidaires.

Parce qu'elle refuse de brader ses engagements, la majorité municipale se refuse à mettre en œuvre une politique d'austérité et de réduction du service public communal qui conduirait à renforcer le sentiment d'abandon éprouvé par une trop grande partie de la population. Bien au contraire, la présence et le développement du service public sont un facteur d'inclusion pour chacun, de connaissance et de reconnaissance.

C'est la raison qui conduit la Ville à maintenir son niveau de subventions à la vie associative, à maintenir la priorité accordée à l'éducation et à la jeunesse, à poursuivre une rénovation urbaine ambitieuse, au Val Druel, à Neuville comme dans le centre ancien.

En résumé, Dieppe, malgré la contrainte, s'engage sur un budget d'affirmation des choix politiques municipaux, qui permettent d'espérer autour d'un projet et d'une ambition : consolider sa place de pôle d'équilibre régional et affirmer son rôle de collectivité utile au bien vivre des habitants.

4.1 Dieppe Ville éducative, sportive et culturelle

Éducation
L'éducation représente le premier budget de fonctionnement de la collectivité, de la petite enfance à la jeunesse. Ce choix assumé se traduit par de nombreuses actions visant toutes à la réussite éducative des enfants dans un souci d'égalité des chances et d'épanouissement du potentiel de chaque enfant.

Avec Le P'tits explorateurs, ateliers éducatifs gratuits et ouverts à tous, la Ville a pris le parti d'un temps périscolaire éducatif de qualité. 2017 dira dans quelle mesure la réforme est pérennisée, ce qui suppose un financement dans la durée.

La Ville gère six structures petite enfance qui accueillent chaque jour 150 enfants dans un souci d'éveil et de bienveillance éducative. Elle répond ainsi à des besoins de garde des parents dieppois et, plus largement, de toute l'agglomération.

La Ville met en place, en lien avec la Caisse d'allocations familiales les dispositions du contrat enfance jeunesse afin de développer un programme d'actions contribuant au maintien et au développement d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Parmi cette offre, on retiendra les 120 places offertes en crèches municipales.

Avec les Pupilles de l'enseignement public, nous inaugurons ce 10 mars les antennes dieppoises de l'Itep et du Sessad Beethoven, grâce à une garantie d'emprunt accordée par la Ville.

L'amélioration des bâtiments scolaires est une préoccupation constante depuis 2008. La gestion des bâtiments scolaire s'établit selon trois types de critère : adéquation aux besoins éducatifs, qualité environnementale, valorisation du patrimoine. Après le programme pluriannuel de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique est conduit dans les écoles Valentin-Feldman, Jules-Michelet et Jules-Ferry, l'école Sonia-Delaunay fera l'objet d'un important programme de travaux dans le but d'améliorer ses performances énergétiques mais également de constituer une maison commune à tous les âges de l'enfance. En outre la mise à disposition du centre sportif Oscar-Niemeyer permettra de doter le groupe scolaire d'une salle de sports.

À Neuville, outre l'ouverture du parc paysager avec ses aires de jeu et son chapiteau école de cirque, les enfants pourront bénéficier du futur équipement petite enfance dont les travaux seront lancés prochainement.

Sport et associations
La fête des sports et des associations est désormais entrée dans le calendrier des rendez-vous de rentrée. Elle symbolise le soutien réaffirmé de la Ville aux associations via les subventions, mais aussi via l'accompagnement logistique et de communication (pour près d'un tiers du budget du service communication) délivré aux acteurs de la vie locale. Dans le même esprit, le village des sports en liberté, créé sur le front de mer fin juillet avec la participation des clubs sera de nouveau présent pour animer l'été dieppois.

La fête des sports et des associations est moment de valorisation de la vie associative qui permet aux Dieppois, et même aux nouveaux habitants qui y sont reçus désormais, de découvrir l'ensemble de l'offre locale et de choisir parmi les activités proposées. La charte de la vie associative, présentée en 2016 permet de rendre transparentes l'action municipale et les règles qui régissent les relations entre ville et associations dans le respect de leur indépendance.

Concernant les équipements sportifs, 2017 est l'année la mise en service du centre Oscar-Niemeyer au Val Druel. Elle verra enfin l'achèvement de la rénovation du complexe sportif Auguste-Delaune avec la mise en accessibilité, l'agrandissement de l'espace musculation, l'aménagement de trois courts de tennis extérieur, la construction de deux salles de squash et de vestiaires, ainsi que la

requalification des façades et remplacement des portes de l'entrée principale. Les équipements sportifs du stade actuel Jean-Mérault seront reconstitués dans le cadre des travaux de construction du nouveau tronçon de la route de Pourville.

L'année sera également mise à profit pour mettre en œuvre la charte du sport éco-citoyen dans les équipements associatifs, afin de réduire la consommation de fluides et d'énergie.

Enfin, le complexe aquatique des Bains fêtera ses dix ans, dans une dynamique de renouveau et d'attractivité.

Politique Jeunesse
Priorité du mandat, le déploiement de la politique jeunesse est désormais réalité pour les jeunes dieppois. La Bourse à la réussite éducative, qui permet d'accompagner des dizaines de jeunes Dieppois dans leurs études supérieures est un succès.

La bourse à projets, pérennisée en 2016, a trouvé son public et permet la réalisation de projets portés par les jeunes eux-mêmes. Dans le même esprit, le maintien de 15 services civiques offre une opportunité pour que des jeunes réalisent des projets d'intérêt général : organisation des assises de la démocratie locale, film sur le centenaire de la bataille de Verdun, site internet jeunesse présenté mi-mars… Autant de missions qui offrent une première expérience d'autonomie, précieuse pour la suite de leur parcours.

Dans cette logique d'accompagnement des jeunes, un partenariat présenté au conseil du 30 mars avec le Crous permettra de faciliter la recherche de logement pour les étudiants dieppois dans les villes universitaires (Rouen et Le Havre). Le projet de constructions de logements étudiants à Dieppe demeure d'actualité.

L'effort de découverte des métiers et d'insertion se poursuit avec le dispositif mon stage de 3e pour l'accueil des 60 jeunes au sein de la collectivité, et le renouvellement du forum des jobs d'été en lien avec la Mission locale.

Enfin, 2017 sera la deuxième année de mise en place de la Saison jeune, nouveau dispositif partenarial d'offre de loisirs d'été en direction des jeunes dieppois.

Culture
Des événements marquants sont d'ores et déjà en préparation. Le projet de chorale géante à l'échelle de la ville fera date, lors de la fête de la musique, mobilisant des centaines de personnes de tous horizons et quartiers autour d'un vaste projet culturel participatif qui se prépare depuis le mois de janvier.

L'étude sur le projet muséographique et scénographique du Mémorial va être lancée, afin d'aider l'association Jubilee à valoriser sa collection et à l'inscrire dans un projet historiographique qui permettra de mieux comprendre le Raid dans le contexte de la seconde Guerre mondiale.

Le 75e anniversaire de l'opération Jubilee, ce prochain 19 août, sera d'ailleurs fortement empreint d'une dimension culturelle, avec un projet chorégraphique participatif mobilisant des jeunes dieppois ainsi que la venue attendue de l'orchestre de l'opéra de Rouen.

Le Musée porte deux expositions importantes :
- Ville, carte(s) et territoire(s), six siècles de représentation de Dieppe et du monde jusqu'au 8 mai qui valorise le fonds cartographique et le patrimoine dieppois en la matière.
- L'exposition Les colliers d'Elsa, présentera la collection de bijoux conçus et fabriqués par l'écrivaine Elsa-Triolet au début des années 1930 pour le compte de maisons de haute couture.

En parallèle, le musée poursuivra la modernisation de sa signalétique extérieure et intérieure et sa présence sur les réseaux sociaux. Il sera également présent Hors les murs, avec l'exposition d'une dizaine d'œuvres dans différents équipements publics afin de toucher un public plus large.

Sur le plan des animations festives et culturelles, la Ville poursuivra les rendez-vous désormais inscrits dans le calendrier de la Belle saison : Rock sur les galets, Samedis du quai… Elle continuera d'enrichir la programmation de la Foire aux harengs et des fêtes de Noël, en direction de tous les publics.

La Ville maintiendra son financement à la scène nationale tout en continuant de réclamer l'élargissement du cercle des financeurs à commencer par l'agglomération de Dieppe Maritime pour que la Scène nationale soit renforcée dans ses missions de programmation culturelle et comme outil d'accès à la culture et de partage pour l'ensemble des publics, sur l'ensemble des quartiers de la Ville. La Ville demeure ainsi l'acteur culturel majeur du territoire, entre le musée, Dieppe ville d'art et d'histoire, la contribution au Sydempad d'1,5 million d'euros et le soutien à Scène nationale pour un montant de près de 800 000 euros chaque année.

4.2 Dieppe Ville Solidaire

Face à la crise qui aggrave les inégalités et les exclusions, qui n'épargne ni les classes moyennes, ni les jeunes ni les retraités, la ville repense son intervention et construit des solidarités nouvelles.
Si la commune n'a pas la possibilité ni vocation à prendre en charge l'ensemble des besoins d'aide sociale de la population, elle demeure l'interlocuteur privilégié des habitants en raison de sa proximité et des valeurs de solidarité portées par la municipalité. Son objectif : mobiliser l'ensemble des professionnels et des moyens de l'action sociale pour répondre aux besoins sociaux, accrus par la crise et garantir l'accès de tous aux droits fondamentaux : logement, santé, emploi, éducation, culture.

Solidarité
Ouvert fin 2016, l'espace des solidarités a été spécialement aménagé pour renforcer la qualité de l'accueil, garantir la confidentialité des échanges et favoriser l'accessibilité physique de locaux.
Ces locaux sont au service du projet municipal d'accompagnement renforcé des familles dans un souci de prise en compte globale des situations et d'accès aux droits des personnes : logement, aide alimentaire, aide à la rentrée scolaire, accès au soin, accès à l'énergie…

Dernière avancée en date : la mise en œuvre de la cellule de veille précarité énergétique qui prendra appui sur la convention signée le 10 février avec EDF, pour prévenir les impayés, accéder aux tarifs sociaux et garantir le droit l'énergie. En parallèle, il convient d'organiser la sensibilisation des personnes aux économies d'énergie.

Dans le même esprit pour aider le consommateur dans ses démarches et prévenir les risques de surendettement, une permanence de l'UFC-Que Choisir va ouvrir dans le cadre du Point d'accès au droit renforçant ainsi l'offre de service de cet espace d'information juridique fréquenté par plus de 200 personnes chaque mois.

En complément de ces actions d'accompagnement et d'accès aux droits, la Ville et ses CCAS organisent des moments festifs et familiaux, créateurs de liens, à l'image de la sortie de vacances à la fin de l'été lancé en 2016 et reconduit en 2017 ou du Noël solidaire.

Il convient également de faciliter l'accès par l'adaptation des horaires d'ouverture des services aux temps de vie des usagers (bureau des temps) et de promouvoir une nouvelle avancée de la dématérialisation facilitant les démarches en ligne.

Seniors

Adhérente au réseau Ville amie des aînées depuis 2015, la Ville poursuit ses efforts d'adaptation des propositions en direction des habitants les plus âgés. Outre le programme important de travaux conduit dans les RPA, l'ouverture de 24 logements en Logiseniors avec Sodineuf Habitat Normand, la Ville poursuit l'évolution et l'adaptation de ses dispositifs d'aide : colis, modernisation des banquets avec une approche intergénérationnelle, dispositif « seniors en vacances », activités loisirs dans les RPA, transport gratuit sur le réseau Stradibus pris en charge par la Ville.

Santé
Sur les questions de santé et d'accès au soin, la Ville met à profit sa capacité de mobilisation de l'ensemble des acteurs, comme elle le fait avec le contrat local de santé signé avec l'Agence régionale de santé, ou encore pour appuyer le projet de modernisation et d'humanisation du Château-Michel d'un montant total de 24 millions d'euros dont 500 000 euros financés par notre collectivité. Elle défend également la prise en compte de Dieppe comme territoire de santé, pour renforcer le centre hospitalier, et

4.3 Dieppe Ville attractive et pôle d'équilibre

Ville littorale, touristique et industrielle, Dieppe assoit son développement sur les activités liées à la mer – avec la pêche, la ligne de transport maritime vers l'Angleterre, le tourisme balnéaire, l'activité commerçante, et sur l'existence d'un important tissu de petites et moyennes entreprises industrielles qui génèrent le quart du PIB local.

S'impliquer dans la bataille pour l'emploi
La Ville mobilise largement ses forces pour contribuer au maintien et au développement de l'emploi grâce à une forte intervention sur l'économie locale : avec ses programmes de rénovation urbaine et de construction, ses interventions de voirie et d'amélioration des équipements, ce sont plus de 100 millions d'euros qui ont été injectés depuis 2008 dans l'économe locale. Les projets en cours, autour de Dieppe-Sud notamment vont dans également dans ce sens.

Ainsi, après les actes de résistance posés en pleine crise par la Ville, se concrétisent de nouveaux projets qui viennent conforter ce modèle de développement fondé sur la diversité qu'illustrent des activités emblématiques de Dieppe, soutenues ou facilitées par la Ville : relance de la marque Alpine et développement du site et de l'emploi, diversification de l'activité de Toshiba avec la production de toner couleur, valorisation de la pêche à la coquille, relance du complexe des bains, stabilisation du lien transmanche, création d'une marketplace internet pour les commerçants locaux. Renforcer la diversité de l'économie locale, c'est à la fois assurer la pérennité et l'essor de la pêche, du Transmanche et de l'ensemble des activités portuaires à Dieppe et développer l'activité industrielle ainsi que le tourisme.

Conforter le lien Transmanche
La Ville de Dieppe réaffirme sa qualité un membre actif du Syndicat mixte pour la promotion du lien Transmanche (SMPAT), autorité gestionnaire de la liaison maritime Dieppe-Newhaven (transport de passagers et de fret). Si le Département de Seine-Maritime est majoritaire au sein du SMPAT, disposant du pouvoir de décision quant au cadre et aux modalités d'exercice de l'activité Transmanche, parmi l'ensemble des collectivités qui composent le Syndicat, la Ville de Dieppe est celle qui, proportionnellement à son budget, apporte le concours financier le plus important au Transmanche avec une subvention annuelle de 490 000 euros. Avec cette contribution publique, la majorité municipale porte le choix de soutenir un service qui représente 1 500 emplois directs, indirects et induits.

Soutenir la pêche dieppoise
« Origine pêche dieppoise » c'est le nom de charte mise en place par la Ville de Dieppe et plus de quarante professionnels (producteurs, restaurateurs et distributeurs) pour valoriser les produits de la mer issus de la pêche dieppoise auprès du grand public. Avec une devise : « Sitôt pêché, sitôt mangé ». Elle sera remise en lumière en 2017 avec de nouveaux outils de communication.

Soutenir l'activité commerciale
Une étude portant sur les marchés de plein air est lancée afin d'identifier les marges de progression et de diversification de nos marchés pour garantir leur pérennité.

Le soutien à l'initiative de plateforme internet pour les commerçants de proximité est également une manière d'inciter les commerçants dieppois à moderniser leur offre et à capter une clientèle plus jeune et mobile.

Sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Dieppe, une étude sera conduite portant sur la faisabilité économique, technique et financière d'un centre de distribution urbain. Plateforme logistique mutualisée positionnée en amont du centre-ville, le centre de distribution urbain viserait à faciliter l'acheminement final des produits proposés dans les commerces de la ville en recourant à des véhicules (éventuellement à propulsion électrique) de plus faible gabarit que les véhicules de transport routier.

Moderniser le front de mer
Dieppe possède une plage et un front de mer larges de plus d'un kilomètre. C'est un produit d'appel pour le tourisme, mais c'est aussi un espace urbain privilégié de détente accessible à tous les Dieppois. Les installations ainsi que les réseaux du front de mer sont cependant vieillissants, et une modernisation apparaît nécessaire pour mieux répondre aux usages actuels, améliorer l'esthétique et la fonctionnalité de l'ensemble. Après les premiers échanges tenus sur site et en salle lors des premières assises de la démocratie locale le 10 décembre, la concertation autour du projet va être conduite en 2017. Elle s'adressera à l'ensemble des publics (Dieppois, touristes, acteurs économiques, salariés) et prendra en compte les invariants posés par la municipalité : maintien des pelouses, stationnement gratuit, préservation du caractère populaire du front de mer dieppois. Cette concertation permettra d'enrichir le schéma directeur d'aménagement global.

Accompagner le renouvellement urbain et le développement de Dieppe Sud
Les efforts de rénovation urbaine des quartiers seront poursuivis avec les dernières grandes livraisons qui ne sont pas les moins attendues : centre sportif Oscar Niemeyer au Val Druel, puis rénovation de la façade extérieure de l'école Sonia-Delaunay, parc paysager à Neuville et lancement de l'étude pour une nouvelle opération d'aménagement sur le Val d'Arquet.

Sur Janval, après rénovation de la rue Valentin-Feldman, c'est le secteur du carrefour Jean-Jaurès qui sera au centre des attentions pour créer un cœur de quartier avec des aménagements de voirie et un programme immobilier avec Habitat 76. Ce projet s'ajoute à l'opération conduite par Habitat 76 rue de Dijon qui se compose de 2 bâtiments d'habitations collectives à R+3, totalisant 46 logements.

Sur Dieppe Sud, la présentation du projet d'ensemble a permis en 2016 de visualiser ce que sera la suite des aménagements de la tête nord, autour d'une offre de logements, de bureaux et de commerces qui viendront renforcer l'attractivité du centre ancien.

Habitat et aménagement
La construction de logements sur le territoire sera poursuivie avec des logements mieux adaptés aux besoins pour accueillir de nouveaux habitants. Plusieurs opérations sont en cours : Logiseniors rue Le Guyon à Neuville, maisons de ville rue Jean-Mérault avec le Clos des embruns, chantier Quai Sud sur l'avenue du Général de Gaulle qui mixe hôtel, logements en accession et logements sociaux, la tour aux crabes. On citera également les 14 logements de la rue Jean-Puech derrière la mairie de Neuville, les 80 logements et pharmacie en rez-de-chaussée avec la volonté de créer un nouveau centre de quartier sur le secteur Jean-Jaurès, à Janval, face à la Maison Jacques-Prévert.

Les aménagements sur Dieppe Sud, seront poursuivis en particulier les abords de la gare, ainsi que la préfiguration de l'avenir du quartier: multiplexe, évolution du CTM, projets d'habitat, aquarium.

Parking et déplacements

Les initiatives ponctuelles de piétonnisation en centre-ville et sur le quai Henri-IV seront poursuivies avec l'étude sur les impacts d'une extension du secteur piétonnier et une mise en œuvre expérimentale pendant l'été 2017. La politique de réduction de consommation des carburants dans les services municipaux porte ses fruits et sera poursuivie.

Patrimoine
Le plan de sauvegarde des églises Saint-Jacques et Saint-Rémy est mis en œuvre en cette fin d'hiver avec les travaux d'urgence réalisés selon les préconisations de la Drac.

4.4 Dieppe Ville durable

Dieppe a fait du développement durable et solidaire une de ses priorités, avec des actions en faveur de la transition énergétique, des déplacements doux, de la biodiversité et de la prise en compte du paysage.

L'action municipale pour le développement durable et solidaire se caractérise par des mesures et investissements emblématiques : programme pluriannuel de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique lancé dans les écoles Valentin-Feldman, Jules-Michelet et Jules-Ferry pour un montant de 600 000 euros, puis sur l'école Sonia-Delaunay. Diminution de l'enveloppe carburant consommée par les services municipaux est très nette avec une baisse de 22 % depuis 2014. Elle se marque par ailleurs d'une kyrielle de mesures qui innervent la politique municipale dans ses différents champs : mise en œuvre mise de la charte « origine pêche dieppoise » ; actions de sensibilisation du public aux questions environnementales (fête des fleurs, semaine du goût…) ; gestion différenciée des espaces verts, mise en place des Incroyables comestibles, soutien financier et logistique au projet d'écoquartier Vinco.

Pavillon bleu
Obtenir le renouvellement du pavillon bleu, demeure une priorité écologique et enjeu touristique pour la Ville après une nouvelle classification excellente des eaux de baignade en 2015 et 2016.

Transition énergétique
Poursuite de la mise en œuvre de travaux d'isolation et économies d'énergie dans les écoles et les bâtiments publics communaux ; suivi du projet éolien offshore et de sa compatibilité avec le maintien de la pêche locale ; sensibilisation à la précarité énergétique en lien avec la cellule de veille et actions de sensibilisation aux économies d'énergie.

Déplacements
Outre la poursuite des initiatives ponctuelles de piétonnisation en centre-ville et sur le quai Henri-IV et l'exigence d'une politique de transports en commun plus volontariste à l'échelle intercommunale, la Ville s'engage sur le développement des circulations douces avec le lancement du schéma directeur cyclable à l'échelle communale en ce début 2017. Par ailleurs, le label « Ville Vélo touristique » permet la valorisation des actions des villes s'engageant comme Dieppe pour le développement de la pratique du tourisme à vélo. Ce label démontre la volonté de poursuivre l'engagement de la Ville dans une démarche de développement des déplacements actifs. La réflexion engagée sur l'évolution du front de mer prendra également en compte le besoin d'une desserte par des circulations cyclistes et piétonnes.

Enfin, il est proposé aux parents d'élèves des écoles Blainville et Richard-Simon de mettre en place un pédibus, avec le soutien de la collectivité.

Actions de sensibilisation
Désignation d'un référent développement durable et solidaire par service au sein des services municipaux ; mise en œuvre de la charte de bonne utilisation des équipements sportifs. Poursuite du travail engagé en faveur du tri sélectif dans les bâtiments publics (administration communale, écoles, etc.). Mise en place d'actions de sensibilisation en lien avec les associations locales.

Lutte contre le gaspillage alimentaire
L'école maternelle Valentin-Feldmann et l'école élémentaire Jules-Ferry sont sites pilotes pour travailler sur les économies d'énergie et sur le gaspillage alimentaire. L'objectif étant d'étendre cette démarche auprès de l'ensemble des établissements scolaires du 1er degré de Dieppe dans les années à venir. En outre, le partenariat engagé avec la Soupe des bénévoles pour la fourniture de repas non consommés par les pensionnaires de l'Assiette dieppoise sera maintenu.

Espaces naturels
Pour valoriser son patrimoine, la Ville a décidé en 2016 d'identifier ses trames verte et bleue. Autrement dit de connaître plus précisément ses milieux naturels, terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue). Le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie est chargé de mener les études et d'identifier les continuités entre ces espaces, mais aussi de mettre à jour leur richesse et les éventuelles espèces à préserver. Le travail scientifique a aussi une portée pédagogique puisqu'il permettra à la population de mieux connaître ces réservoirs de nature en ville et d'en profiter chaque fois que c'est possible sans remettre en cause les fragiles équilibres. Ce souci passe également par une nouvelle gestion des espaces verts. L'interdiction des produits phytosanitaires oblige à repenser la place de la végétation et même le statut de nos « mauvaises herbes ».

4.5 Dieppe Ville démocratique

À l'heure de la crise du politique et de la démocratie délégataire la Ville s'appuie sur la participation citoyenne, à la fois comme moyen d'élaboration et d'évaluation collective, mais également comme processus permanent, à visée émancipatrice. L'objectif est de construire des réponses de service public centrées sur l'usager et de mettre en partage assez large la réflexion sans préalable d'expertise technique, selon les réflexions d'Hélène Landemore, professeur en Sciences Politiques à Yale : « *Je fais l'hypothèse que les assemblées délibératives démocratiques maximisent par défaut, parce qu'elles sont inclusives, la diversité des manières de réfléchir et d'aborder un problème, qui s'avère être un ingrédient essentiel de la capacité du groupe à résoudre des problèmes communs* ».

Conseils de quartier
Les conseils de quartier connaîtront leur troisième année d'existence sous leur forme actuelle. À partir de la réflexion engagée aux Assises de la démocratie locale, ils doivent encore gagner en visibilité et en efficacité, en progressant dans l'association des habitants à la préparation et à l'animation des assemblées de quartier qui rencontrent un vif succès, mais aussi de moments festifs. Pour y parvenir, une formation sera proposée aux conseillers. Par ailleurs, il conviendra d'améliorer le suivi des réponses aux demandes d'habitants.

Concertation sur les projets
Les citoyens seront consultés sur les grands sujets pilotés par la Ville qui concernent le cadre de vie et l'aménagement urbain. Ils sont associés aux travaux en cours sur la valorisation du bois de Rosendal, seront consultés très en amont sur les aménagements futurs du front de mer, impliqués dans la réflexion sur le schéma directeur cyclable, comme sur l'Anu 2 sur le quartier Bel Air. Des citoyens seront également associés au pilotage et à la conception du futur site internet municipal.

Permanences décentralisées et visites de quartier
Les élus de la collectivité du quotidien se doivent d'être en contact permanent avec les réalités de terrain. Aussi la politique de démocratie locale, en lien avec le cabinet du maire, organise la présence des élus dans tous les quartiers et la tenue de permanences décentralisées au plus près des habitants.

Campagne de mi-mandat
2017 est l'année du mi-mandat municipal 2014-2020. Elle offre l'occasion de lancer une large campagne de présentation du bilan et d'échange avec la population afin d'évaluer ensemble les actions conduites, à l'aide de l'observatoire des engagements. Cette campagne de mi-mandat permettra également de définir de nouveaux objectifs qui donneront lieu à des engagements municipaux.

Conclusion

En matière budgétaire, les postures et les effets de discours sont aisés. Il est une réalité : aucune collectivité n'est aujourd'hui indemne après des années gel des dotations puis d'austérité budgétaire dont les effets ne sont pas seulement ressentis à l'instant T, mais sont cumulatifs et fragilisent durablement les finances locales. Ni les régions, ni les départements, ni les intercommunalités qu'elles soient de raison ou forcées, n'ont trouvé de solution à cette difficulté. Certaines ont fait le choix, souvent contraint, d'augmenter l'imposition locale ou de baisser les services à la population, parfois en combinant les deux, en guise de double peine. D'autres collectivités réfléchissent, comme l'Agglo de Dieppe Maritime, à la création d'une nouvelle fiscalité. Nous nous y refusons, par souci de justice sociale et pour préserver le pouvoir d'achat des ménages.

Nous sommes là face un choix de société qui ne se décide pas à l'échelle des communes. En matière de fiscalité, les décisions prises ces dernières années ont amplifié le transfert massif de la fiscalité vers les ménages. C'est vrai via la TVA augmentée, taxe injuste s'il en est. C'est vrai aussi via l'augmentation spectaculaire de la contribution des ménages. Depuis 2012, ce sont 35 milliards d'euros de contributions supplémentaires qui ont été mises à la charge des familles alors que dans le même temps la facture des entreprises était allégée de 20 milliards et que le budget 2017 leur annonce un nouveau cadeau de 5 milliards d'euros après le CICE.

En matière d'aménagement du territoire, les choix sont aussi cruciaux. La loi NOTre combinée aux baisses de DGF montre la volonté de réduire l'espace de la commune, ses marges de manœuvre et d'action, voire de préparer sa disparition. A contrario, nous défendons la place cruciale de la commune comme premier échelon de notre démocratie et à travers elle, la capacité d'action et d'intervention des citoyens et de leurs élus de proximité. C'est cette capacité d'agir, avec le service public communal mis en œuvre par la collectivité du quotidien qui permet de maintenir le lien de confiance entre les Dieppois, la commune et leurs élus. Elle se double d'une capacité à se projeter pour construire les équipements et les services utiles au développement de la ville et à l'épanouissement des habitants.

C'est tout l'enjeu des orientations budgétaires à retenir pour 2017. La Ville doit prendre ses décisions de manière à la fois sereine et déterminée afin de garantir l'avenir, dans un contexte où elle est le seul véritable acteur local du territoire à porter des projets, à fédérer les énergies et à nourrir des ambitions pour ses habitants. Elle peut prendre appui sur une gestion réaliste de ses ressources humaines et de ses dépenses de fonctionnement, ainsi sur l'amélioration continue de l'efficacité du service public. Les temps sont rendus difficiles, mais la détermination des élus communaux n'est pas entamée. L'heure n'est pas au renoncement.

Je vous invite à prendre part au débat.